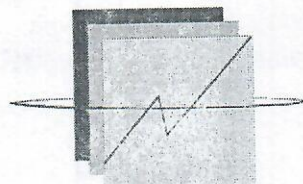


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUÊTE DE SUIVI DE LA PAUVRETE AU SENEGAL ESPS 2010 - 2011

RAPPORT NATIONAL

Décembre 2012



769

TABLE DES MATIERES

LISTE DES GRAPHIQUES	ix
LISTE DES ABREVIATIONS	x
TABLEAU DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS (%)	xi
Chapitre 1: PRESENTATION DU PAYS ET DE L'ENQUETE	1
1.1. Présentation du Pays	1
1.1.1. Géographie	1
1.1.2. Population	2
1.1.3. Organisation administrative	2
1.1.4. Économie	2
1.2. Présentation de l'enquête	2
1.2.1. Contexte et justifications du projet	4
1.2.2. Principaux objectifs du projet	4
1.2.3. Plan de sondage et méthodologie de collecte	6
1.2.4. Tirage de l'échantillon	6
1.2.5. Outils de collecte	7
1.2.6. Apurement et traitement des données	7
1.2.7. Choix et construction de l'indicateur de bien être	7
1.2.8. Définition du seuil de pauvreté	11
Chapitre 2: CARACTERISTIQUES DES MENAGES	11
2.1. Structure de la population	11
2.1.1. Répartition spatiale	11
2.1.2. Structure par âge et par sexe	13
2.2. Caractéristiques des chefs de ménages	13
2.2.1. Sexe des chefs de ménage	13
2.2.2. Age des chefs de ménage	14
2.2.3. Situation matrimoniale des chefs de ménage	15
2.2.4. Niveau d'instruction des chefs de ménage	15
2.2.5. Occupation des chefs de ménage	15
2.2.6. Taille du ménage	16
2.3. Situation des enfants	16
2.4. Caractéristiques du logement	16
2.4.1. Type de logement	17
2.4.2. Statut d'occupation	18
2.4.3. Nombre de pièces occupées et indice de peuplement	19
2.4.4. Eclairage	19
2.4.5. Approvisionnement en eau	20
2.4.6. Type de toilette	21
2.4.7. Mode d'évacuation des eaux usées	22
Chapitre 3: PAUVRETE	22
3.1. Tendances de la pauvreté de 2001-à 2011	23
3.2. Pauvreté selon la région	24
3.3. Pauvreté selon le sexe du chef de ménage	24
3.4. Pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage	25
3.5. Pauvreté selon l'âge du chef de ménage	26
3.6. Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage	28
3.7. Pauvreté et occupation/secteur d'activité du chef de ménage	31
Chapitre 4: EDUCATION	

8.3.1 Répartition de la population selon la source du revenu hors emploi et hors transfert.....	74
8.3.2 Distribution de revenu hors emploi et hors transfert.....	75
8.3.3 Distribution de revenu hors emploi et hors transfert selon le sexe	75
Chapitre 9: DEPENSES	78
9.1. Dépense globale annuelle totale	78
9.2. Structure des dépenses des ménages	80
9.3. Quintiles de dépenses de consommation : une mesure d'inégalité	82
Chapitre 10 : DIMENSION SOCIOCULTURELLE DU CHEF DE MENAGE	82
10.1. Religiosité.....	82
10.1.1. Pratique religieuse et fréquence	83
10.1.2. Pratique religieuse et milieu de résidence	84
10.1.3. Religion et vie quotidienne	85
10.2. Perception de la parité	85
10.2.1. Parité et emploi.....	87
10.2.2. Vie sociale	87
10.3. L'insécurité.....	87
10.3.1. Perception de la sécurité du milieu de résidence.....	89
10.3.2. Agression ou vol.....	90
10.3.3. Lieu d'agression	90
10.3.4. Signalement de l'agression.....	93
Chapitre 11: PERCEPTION DE LA PAUVRETE ET DE LA GOUVERNANCE	93
11.1. Perception de la situation économique et de la pauvreté	93
11.1.1. Analyse comparative des perceptions de la situation économique du ménage et de la communauté à celle d'il y a un an	95
11.1.2. Analyse comparative des perceptions de la pauvreté.....	97
11.2. Perception des institutions et de la gouvernance.....	97
11.2.1. Perception du niveau de corruption.....	98
11.2.2. Evaluation du niveau de corruption selon le service.....	98
11.3. Priorités et solutions proposées par les ménages sénégalais	99
11.3.1. Identification des priorités.....	99
11.3.2. Solutions proposées pour l'amélioration des conditions de vie	102
Chapitre 12: CHANGEMENTS CLIMATIQUES, CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION	102
12.1. Perceptions des changements de l'environnement.....	102
12.1.1. Changements observés	103
12.1.2. Principales causes.....	105
12.2. Chocs subis et solutions adoptées	105
12.2.1. Chocs dus au climat ou à l'environnement	105
12.2.2. Solutions.....	108
CONCLUSION	109
ANNEXES	109
Annexe 1: Liste des enquêteurs de l'ESPS-II, Sénégal, 2010-2011	109
Annexe 2: Questionnaires	CXIII

AVANT -PROPOS

L'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) a été exécutée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Les objectifs de cette enquête déclinés dans le document de projet s'articulent essentiellement autour du renseignement des indicateurs de suivi des conditions de vie et de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Sénégal.

La réalisation de l'ESPS-II a nécessité une mobilisation particulière des partenaires techniques et financiers aux côtés du Gouvernement sénégalais, au rang desquels, on peut notamment citer : la Banque mondiale (BM), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Les outils de l'enquête sont inspirés des enquêtes déjà exécutées au Sénégal et dans d'autres pays, en prenant en compte les nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs de données statistiques, notamment les membres du Système statistique national (SSN), les centres de recherches et les partenaires au développement.

Ce rapport national sur les résultats de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal se veut descriptif. Il se limite aux principaux résultats pouvant donner la situation globale sur les conditions de vie et la pauvreté au Sénégal. Il fournit des données statistiquement significatives aux niveaux national et régional prenant en compte la dimension genre. Il donne des indicateurs pertinents sur l'éducation, la santé, l'emploi, le patrimoine, la consommation des ménages et permet de renseigner sur les perceptions qu'ont les ménages sénégalais de la pauvreté, de la gouvernance et des solutions qu'ils préconisent pour sortir du dénuement.

Dans le cadre de la poursuite des travaux, des analyses complémentaires approfondies seront effectuées pour mieux appréhender les différents aspects du développement économique et social en général et ceux de la pauvreté en particulier. Il est également prévu de mener des études régionales.

Pour assurer la disponibilité d'informations à jour sur les conditions de vie et la pauvreté au Sénégal, l'ANSD envisage dans l'avenir de réaliser cette enquête sur une base plus régulière. Ce dispositif contribuera très largement au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de l'atteinte des OMD, définie par les autorités sénégalaises.

Par rapport à la **migration** interne, les résultats montrent que le milieu urbain est plus attractif que le milieu rural. En effet, le milieu urbain a reçu 57,6 % de l'ensemble des immigrants alors que le milieu rural n'a reçu que 42,4 %. Plus de la moitié des immigrants en milieu urbain se retrouvent dans la zone urbaine de la région de Dakar. Quant aux départs (émigrants), c'est presque l'équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural pour avoir enregistré 51,2 % d'émigrants contre 48,8 % respectivement. Par conséquent, le milieu urbain se trouve être un milieu où les échanges migratoires sont plus accentués.

Pour les **transferts reçus**, près de la moitié des personnes le perçoit sous forme monétaire, quel que soit le milieu de résidence (45,8%), par contre un peu plus d'un tiers (34,1%) le perçoit simultanément en nature et en espèce. Un cinquième (20%) de ces transferts est effectué en nature. La nature globale des **transferts versés** par les membres des ménages est plus importante en espèce qu'en nature. Les membres du ménage préfèrent les versements en espèces (34,0%) plutôt qu'en nature (23,1%). Selon le milieu de résidence, un expéditeur sur deux (52,1%) est du milieu rural. Le gain de revenu provenant **d'autres sources que le travail et les transferts** est un fait qui n'est pas fréquent au Sénégal. En 2011 la population percevant ce type de revenu représente 5,9% de l'effectif total du pays. Cette population est répartie de manière inégale entre les différentes strates. La majeure partie de ses individus vit en milieu rural (44,1%). Vient en deuxième place la zone urbaine de Dakar qui regroupe 35,0% de l'effectif total. Les autres centres urbains occupent la dernière place avec un taux de concentration s'élevant à 20,9%.

La consommation annuelle totale des sénégalais estimée à travers les **dépenses**, s'élève à 3880 milliards de francs CFA au total, dont 43,0% par les dakarois, 21,7% par les citadins des autres villes et 35,3% par les ruraux. Cela correspond à une dépense annuelle moyenne de 2 586 818 francs CFA par ménage et de 284 615 francs CFA par personne. Globalement, la population urbaine dispose de 64,7% de la dépense totale annuelle contre 35,3% par la population rurale. Les estimations montrent qu'au niveau national, les 20% les plus riches ont effectué 37,4% des dépenses totales de consommation en 2011 tandis que les 20% les plus pauvres n'ont disposé que de 6,6%. En moyenne, un individu du quintile le plus riche a dépensé 367 542 FCFA au cours de cette année alors que dans la même période, celui du quintile le plus pauvre n'a pu dépenser que 157 756 FCFA, soit un ratio de près d'un tiers au détriment des plus pauvres.

Quelle que soit la **religion**, les hommes sont plus réguliers dans la pratique des offices. Chez les musulmans, près de 74% prient au moins une fois par semaine dont 39% effectuent tous les offices tous les jours. En ce qui concerne les femmes, seulement 51% d'entre elles peuvent être considérées comme pratiquantes dont 18% sont plus ferventes. Près du tiers ne pratiquent presque jamais ou s'y attèlent seulement lors des cérémonies religieuses. Dans des proportions moindres, le constat est quasi identique en ce qui concerne la religion chrétienne. En effet, 79% des hommes contre 67% des femmes effectuent au moins un office par semaine. Moins de 10%, quel que soit le sexe s'y attèlent tous les jours.

La question relative aux **changements climatique** survenus dans les localités au cours des cinq dernières années permet d'avoir une idée de la perception des populations des effets du climat sur leur environnement. Elle a ainsi permis de constater que le milieu urbain est moins affecté par les changements climatiques et les personnes ayant perçu des changements au cours des cinq dernières années concernent la baisse de la production halieutique et l'augmentation de la pollution de l'air. Ces problèmes semblent toutefois bien plus ressentis à Dakar que dans les autres villes du pays. C'est en milieu rural qu'il est perçu le plus grand

Chapitre 1: PRESENTATION DU PAYS ET DE L'ENQUETE

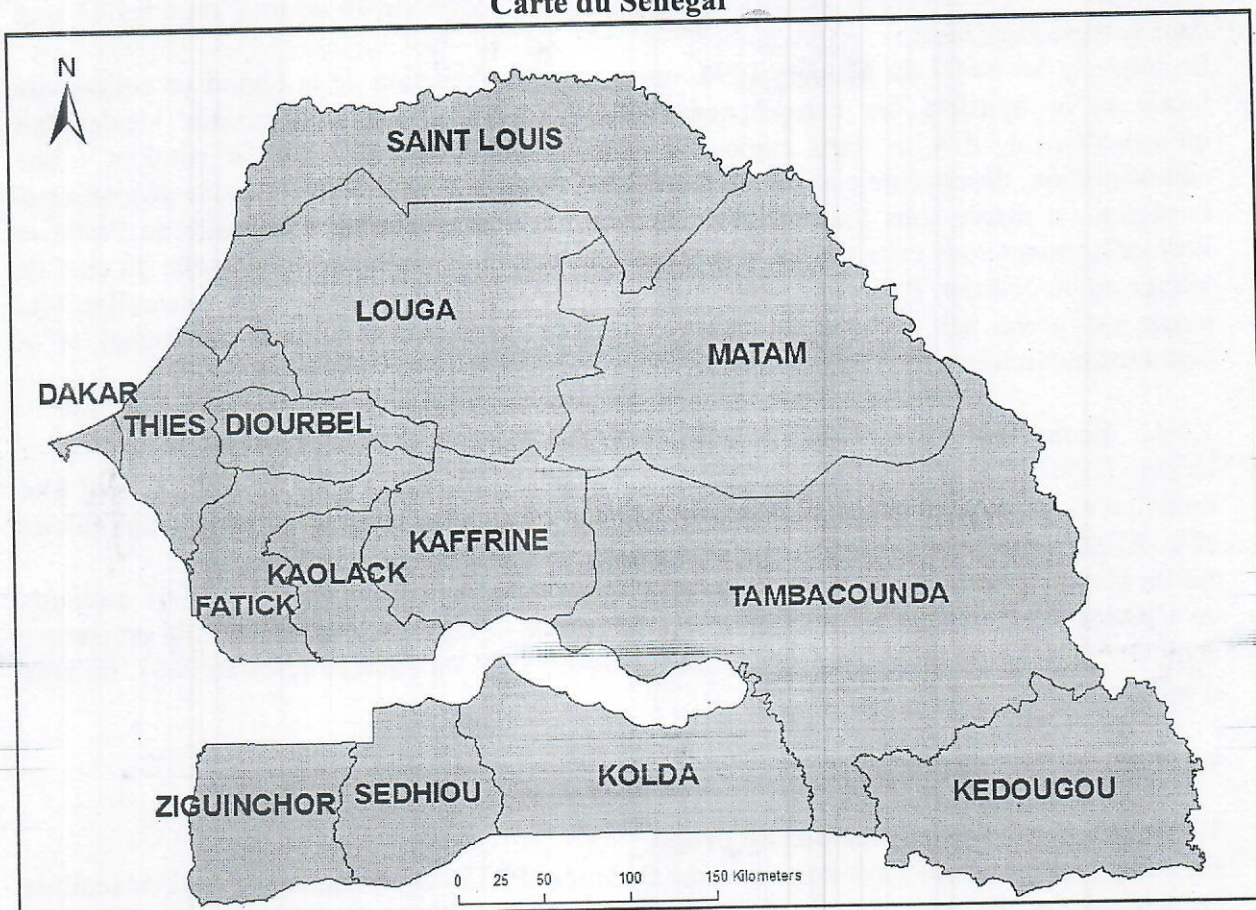
Samba NDIAYE

1.1. Présentation du Pays

1.1.1. Géographie

Pays Soudano-Sahélien situé à l'extrême Ouest du continent africain, le Sénégal est limité au Nord par la République de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La Gambie est une enclave de terre ayant une frontière avec les régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. D'une superficie de 196 722 kilomètres carrés, le Sénégal possède une grande ouverture sur l'océan atlantique avec 700 kilomètres de côtes. C'est un pays plat ; l'altitude dépasse rarement 100 mètres et le point culminant, le mont Assiriki situé au sud-est du pays, a une hauteur de 381 mètres. Au plan hydrographique, le pays est traversé d'Est en Ouest par quatre fleuves : le Sénégal, la Gambie, la Casamance et le Saloum et leurs affluents. Ce réseau est complété par quelques cours d'eau temporaires et le lac de Guiers au nord du pays.

Carte du Sénégal



1.1.2. Population

La population du Sénégal, évaluée à 4 900 000 habitants au Recensement Général de la Population (RGP) de 1976, était estimée à 6 900 000 d'habitants au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988 et à 9 858 482 habitants à celui de 2002. Le

Constitution de l'échantillon : taille et répartition de l'échantillon

En tenant compte du découpage administratif actuel qui a fait passer le pays de 11 régions à 14, l'ESPS II porte sur l'ensemble des régions du pays soit 45 départements, sachant qu'au moment de la réalisation de l'ESPS I, le Sénégal comptait seulement 11 régions et 34 départements. L'échantillon global de l'enquête porte théoriquement sur 20 250 ménages. Pour assurer la représentativité de l'échantillon et tenir compte des spécificités urbaines, il est tiré 25 districts de recensement (DR) par département dont 15 en milieu urbain et 10 en milieu rural. Après les opérations de dénombrement, l'échantillon réel porte sur 1010 DR et il est tiré 18 ménages par DR-échantillon.

Il convient de préciser que l'ESPS II envisage d'utiliser les techniques de carte de pauvreté pour estimer les indicateurs de pauvreté au niveau département. En effet, l'expérience a montré que les dépenses souvent collectées au niveau très désagrégées (département par exemple) souffrent de robustesse à cause de la représentativité de l'échantillon. Or, les techniques de cartes de pauvreté peuvent fournir des indicateurs statistiquement significatifs à un moindre coût. Il est aussi important de préciser que, l'échantillon de l'ESPS II est composé de deux sous échantillons.

Sous échantillon réduit

Le sous-échantillon réduit auquel il a été administré le questionnaire complet a porté sur le tiers de l'échantillon global. En retenant également d'interviewer 18 ménages par DR, le nombre de DR de l'enquête lourde se situe à 337 DR-échantillons. Trois strates ont été retenues : Dakar, Autres villes et le milieu rural. Compte tenu de la spécificité de Dakar dans l'échantillon, le poids de cette strate doit prendre en compte sa plus grande disparité vis-à-vis du phénomène de pauvreté. En se référant à la structure de l'échantillon de l'Enquête Nationale des Télécommunications, de l'Information et de la Communication de 2009 (ENTICS_2009)², le nombre de ménages à Dakar s'établira à 2304, tandis que celui des autres villes se situera à 1728. Pour tenir compte de la taille globale de l'échantillon lourd, avec l'hypothèse d'enquêter 18 ménages par DR, le nombre de DR à Dakar a été estimé à 144 contre 108 dans les autres villes et 168 en milieu rural. Les DR-échantillons concernés ont été tirés de l'univers global de chaque région.

Sous échantillon élargi :

Le sous échantillon élargi auquel a été appliqué le questionnaire allégé a porté sur 12120 ménages, soit 752 DR-échantillons et 300 ménages par département répartis entre 180 ménages urbains et 120 ménages ruraux.

L'échantillon ainsi constitué a permis l'estimation de divers indicateurs sur l'éducation, la santé, l'emploi, l'équipement des ménages, le logement, la perception de la pauvreté représentatifs au niveau départemental. Il convient de rappeler que par le passé, sauf pour l'ESPS I, ces indicateurs ont été calculés seulement au niveau national, au niveau des strates comme Dakar, les autres villes, le milieu rural et les régions. Aussi, pour les besoins de comparaisons avec les sources existantes comme l'ESAM I et l'ESAM II, des analyses ont-elles été faites au niveau national et régional ainsi que pour les strates de Dakar, les autres villes et le milieu rural.

² L'ENTICS 2009 répartit 57% de son échantillon urbain à Dakar et 43% dans les autres villes. Cette répartition a permis d'obtenir des résultats comparables avec l'ESAM2, l'ESPS-2005.

Section Q : Chocs et stratégie de survie

Section R : Changements climatiques

L'ensemble de ces sections constitue le questionnaire lourd, qui est administré à l'échantillon réduit et les sections A ; B ; C ; D ; E ; F ; G ; H ; J ; K ; O ; et R ont constitué le questionnaire léger administré à l'échantillon élargi.

Afin d'harmoniser les pratiques de collecte, un manuel de remplissage a été conçu et mis à la disposition des enquêteurs.

1.2.6. Apurement et traitement des données

Il était retenu d'apurer les données au fur et à mesure que la collecte se menait. Ce travail s'est fait sur la base des listings d'erreurs générés par l'application et consistait à corriger les erreurs contenues dans les données envoyées par les enquêteurs. Bien que ces enquêteurs avaient déjà suivi la formation générale, il a été question de les former à nouveau, de revoir certaines questions afin qu'ils aient tous la même compréhension et puissent corriger de façon uniforme. Ainsi, des consignes de correction ont été fixées pour chaque type d'erreur. Au terme de la collecte, un atelier technique a été organisé et a permis de faire une évaluation objective de l'apurement. Ce qui a permis de poursuivre l'apurement et de procéder à des imputations pour stabiliser la base de données.

1.2.7. Choix et construction de l'indicateur de bien être

Pour la construction de l'indicateur de bien être, l'ESPS-II fait recours à la dépense de consommation finale des ménages, la même approche qui a été retenue par les enquêtes ESAM- II et ESPS-I. L'agrégat de consommation des ménages est déterminé à l'aide des types de dépenses suivantes :

- ✓ Achat de produit alimentaire
- ✓ Autoconsommation alimentaire;
- ✓ Achat de produits non alimentaires (loisir, éducation, santé, loyer, bijoux, transport, communication, etc.);
- ✓ Loyer fictif (non locataires)
- ✓ Valeur d'usage des biens durables
- ✓ Dépenses exceptionnelles.

En outre, il est important de rappeler que certaines dépenses tels que, les transferts reçus ou versés, les dépenses d'investissement du ménage (construction, grosse réparation...), les dépenses de cérémonies et les impôts (amendes, taxes et contraventions) ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'agrégat.

Comparativement à l'agrégat de l'ESPS-I, on peut dire que celui de l'ESPS-II est constitué des types de dépenses retenus par l'ESPS-I plus la valeur d'usage des biens durables mais moins les investissements.

1.2.8. Définition du seuil de pauvreté

Pour appréhender la pauvreté, il a été fait recours au seuil de pauvreté. Ce seuil appelé aussi ligne de pauvreté est conçue de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La méthode utilisée est celle du coût des besoins de base (CBE). Cette méthode consiste à déterminer dans un premier temps une ligne de pauvreté alimentaire. Cette ligne est conçue pour que chaque individu au dessus de la ligne puisse bénéficier de ressources suffisantes pour acheter via son alimentation un

Tableau 1.1: Composition du panier alimentaire base sur l'enquête ESAM II, 2001/02

	Code du produit	Quantité (pour 100 grammes)	Kilo calories	Coefficient de conversion Orana
Riz entier	12	0,2320	85,83	370,00
Brisure de riz	13	2,2879	846,51	370,00
Mil	32	0,7045	247,29	351,00
Pain de blé	71	0,6283	163,99	261,00
Mouton sur pied	112	0,1216	13,7	114,00
Viande de bœuf	131	0,1511	35,82	237,00
Poisson frais	211	0,8840	104,31	118,00
Poissons fumes	212	0,1005	37,59	374,00
Poissons séchés	213	0,0528	14,09	267,00
Lait caillé en vrac	313	0,0660	4,56	69,00
Lait en poudre en vrac	318	0,0384	19,30	502,00
Huile de palme	421	0,3739	336,14	899,00
Autres huiles végétales	429	0,1640	147,47	899,00
Pâte d'arachide	432	0,0524	31,04	592,00
Arachide décortiquée	612	0,1040	60,83	585,00
Choux	623	0,0933	2,98	32,00
Petites tomates	625	0,0767	1,76	23,00
Concentre de tomates	626	0,0722	1,59	22,00
Oignons	629	0,3435	10,65	31,00
Niébé sec	645	0,0457	15,64	342,00
Manioc frais	713	0,1248	18,60	149,00
Bouillon	832	0,0295	7,45	252,00
Sucre en morceaux	912	0,0930	35,82	385,00
Sucre granule	913	0,4025	154,95	385,00
Café en grains	1011	0,0216	0,09	4,00
Thé vert	1015	0,0240	1,85	77,00
Total	-	-	2400	-

Source: ESAM II 2001/2002.

Pour chaque strate, le seuil global est obtenu en faisant la somme des seuils alimentaire et non alimentaire. Ce qui donne un seuil global de 1053 FCFA pour la strate de Dakar urbaine, 798 FCFA pour les autres villes et 598 FCFA pour le milieu rural. Cependant, pour des besoins de comparaison dans le temps avec les enquêtes précédentes, on garde le même seuil de 2011. Autrement dit, si on considère 2011 comme année de référence, on calcule le seuil de pauvreté pour cette année et pour les années 2005 et 2001 on applique les déflateurs temporels obtenus à l'aide du seuil alimentaire. Ce qui est plus cohérent au regard de ce que l'on sait notamment de l'évolution des prix à la consommation et des différences de prix entre milieux.

Tableau 1.2 : Lignes de pauvreté ESPS-II

	Seuils de pauvreté alimentaires			Seuils de pauvreté totaux		
	Dakar	Autre urbain	Rural	Dakar	Autre urbain	Rural
Seuil ESPS II	443	419	380	1053	798	598

Source: ESPS-II 2010/2011.

Chapitre 2: CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Papa Mabèye DIOP & Abdou GUEYE

2.1. Structure de la population

2.1.1. Répartition spatiale

La seconde Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS- II) estime la population des ménages ordinaires du Sénégal à 13 591 436 habitants. Plus de la moitié de la population du Sénégal vit en milieu rural (56,2 %), soit un taux d'urbanisation de 43,8 % et plus de la moitié des citadins (53,7%) vit dans l'agglomération urbaine de Dakar. Les résultats montrent une tendance à la baisse du poids des ruraux qui était évalué à 58,4% en 2005-2006 par l'ESPS-I. Ce recul pourrait être expliqué par le dernier découpage administratif de ces dernières années (création de nouvelles communes) mais aussi par la migration (interne et internationale). La répartition de la population entre les villes montre un déséquilibre entre la zone urbaine de Dakar et les autres villes : près d'un Sénégalais sur quatre (23,5 %) vit dans la Capitale qui ne couvre que trois millièmes du territoire national alors que seulement un Sénégalais sur cinq réside dans les autres villes (20,3%).

Tableau 2.1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence

SEXE	Dakar			Autres villes			Milieu Rural			Ensemble		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%
Homme	1 564 701	49,0	24,3	1 286 902	46,7	20,0	3 591 586	47,0	55,7	6 443 189	47,4	100
Femme	1 627 030	51,0	22,8	1 468 256	53,3	20,5	4 052 961	53,0	56,7	7 148 247	52,6	100
Ensemble	3 191 731	100	23,5	2 755 158	100	20,3	7 644 547	100	56,2	13 591 436	100	100

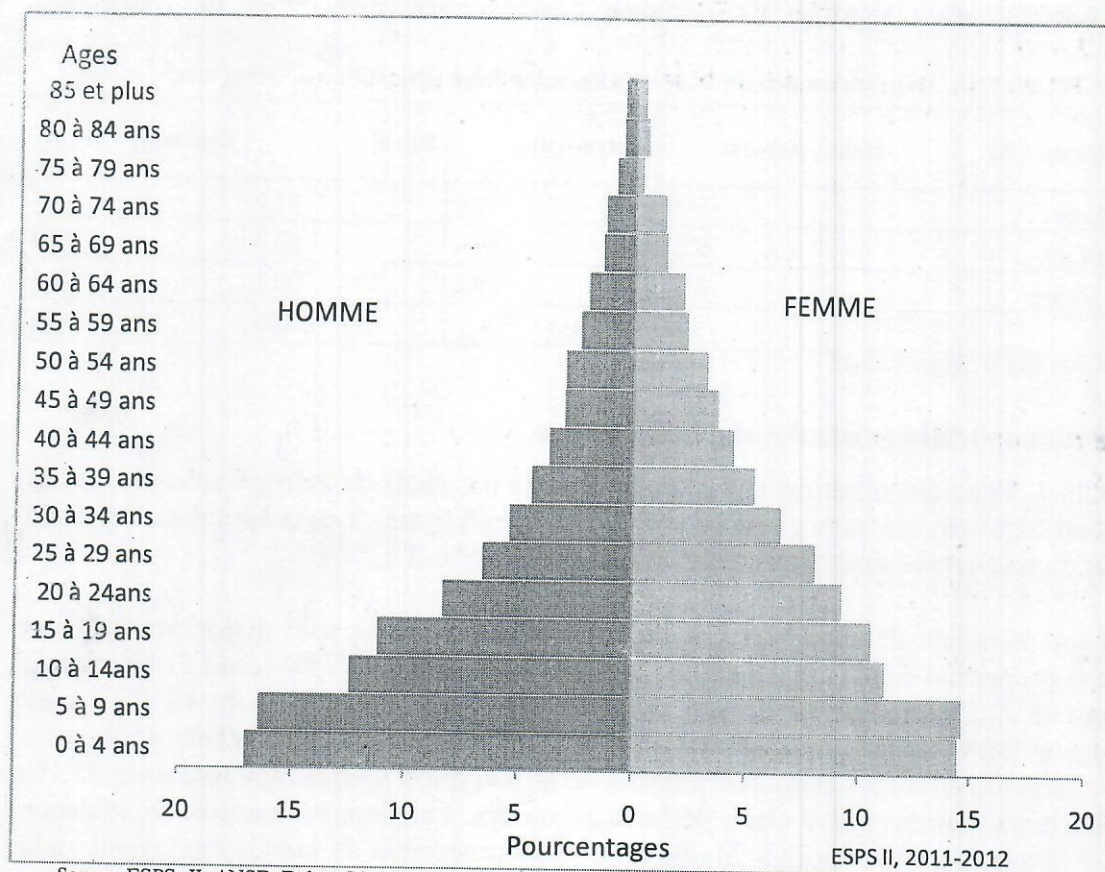
Source: ESPS -II, ANSD, Dakar, Sénégal.

2.1.2. Structure par âge et par sexe

Au tableau 2.1, on relève en premier lieu, un déséquilibre dans la structure par sexe. Les résultats de l'ESPS-II indiquent que la population sénégalaise est composée majoritairement de femmes qui représentent 52,6% de l'effectif total. Cette tendance est observée dans les trois strates : Dakar (51,0%), Autres villes (53,3%) et milieu rural (53,0%). Le rapport de masculinité qui est de 90 hommes pour 100 femmes indique une sous représentation des hommes par rapport aux femmes. Ce rapport varie selon le milieu de résidence. Il est plus fort à Dakar (96,2%) et en milieu rural (89,0%) mais plus faible dans les autres villes (88,0%). Le déficit en hommes est plus prononcé en milieu rural qu'en milieu urbain (rapport de masculinité 89 hommes pour 100 femmes contre 92 en urbain).

La structure par âge présente les caractéristiques d'une population très jeune : les moins de 20 ans représentent 53,8% de la population totale alors que les personnes âgées de 65 ans et plus comptent pour 4,2%. La pyramide des âges (graphique 2.1) qui présente une base élargie qui

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population



2.2. Caractéristiques des chefs de ménages

2.2.1. Sexe des chefs de ménage

Les résultats de l'ESPS-II montrent que 27,4 % des chefs de ménage sont des femmes. Cette proportion s'est améliorée par rapport à l'ESPS-I (2005-2006) où près d'un ménage sur cinq était dirigé par une femme. La proportion de femmes chefs de ménage est variable d'un milieu à l'autre. En milieu urbain, trois ménages sur dix (34% à Dakar et 39,0% autres villes) sont dirigés par une femme alors que cette proportion est plus faible en milieu rural où seulement près de deux ménages sur dix (18,8%) sont dirigés par une femme.

Tableau 2.3 Répartition des chefs de ménage par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Dakar urbain	Autres villes	rural	Ensemble
	%	%	%	%
Masculin	66,0	61,0	81,2	72,6
Féminin	34,0	39,0	18,8	27,4
Ensemble	100	100	100	100

Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.2.2. Age des chefs de ménage

L'âge moyen d'un chef de ménage est de 52 ans. Plus de la moitié (62,3%) d'entre eux sont âgés de 35 à 60 ans. Seulement 11,3% des chefs de ménages sont jeunes (moins de 35ans) et 26,7% sont âgés (60 ans et plus). Considérant que l'âge officiel d'éligibilité à la retraite était

2.2.4. Niveau d'instruction³ des chefs de ménage

Plus de six chefs de ménage sur dix n'ont pas fréquenté l'école, compte non tenu de l'école coranique. Environ 16,3% ont le niveau primaire, 7,9% le niveau moyen, 5,3% le niveau secondaire et 4,4% le niveau supérieur. La proportion des chefs de ménage qui n'ont aucun niveau est plus élevée en milieu rural que dans les villes : environ huit chefs de ménage sur dix n'ont aucun niveau d'instruction. Elle est de 40,7% à Dakar et de 55,3% dans les autres villes. Par contre à Dakar plus de la moitié des chefs de ménage sont instruits.

Tableau 2.6 : Niveau d'instruction des chefs de ménage

Niveau d'instruction du CM	Dakar urbain	Autres villes	Rural	Total
Sans instruction	40,7	55,3	85,1	66,1
Primaire	24,7	20,9	9,6	16,3
Moyen	13,8	11,3	3,2	7,9
Secondaire	10,4	7,6	1,4	5,3
Supérieur	10,3	5,0	0,7	4,4
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.2.5. Occupation des chefs de ménage

Environ sept chefs de ménage sur dix sont actifs. La proportion des chefs de ménage actifs est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (76,0% contre 66,0% à Dakar et 62,3% dans les autres villes). Le milieu rural enregistre le taux de chômage le moins élevé chez les chefs de ménage (3,0% contre 8,5% à Dakar et 7,8% dans les autres villes).

Tableau 2.7 : Répartition des chefs de ménage selon l'occupation

Statut d'occupation	Dakar urbain	Autres villes	Rural	Total
Taux d'activité	66,0	62,3	76,0	70,3
Taux d'occupation	60,4	57,4	73,8	66,5
Taux de chômage	8,5	7,8	3,0	5,4

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.2.6. Taille du ménage

Selon l'ESPS II, la taille moyenne des ménages est estimée à 9 personnes. Le nombre de personnes par ménage diminue avec le niveau d'urbanisation : avec une taille moyenne de 7, un ménage dakarois compte deux personnes de moins que celui d'une autre ville et trois de moins qu'un ménage en campagne.

La moyenne ainsi estimée, cache une grande dispersion de la taille des ménages. Les ménages de petite taille (1 à 4 personnes) sont plus fréquents à Dakar que dans les autres milieux : sur cent ménages environ 32 sont de petite taille et 44 de taille moyenne à Dakar. Cela représente respectivement 19 et 46 dans les autres villes et 13 et 42 en milieu rural, alors qu'on enregistre au niveau national 19 et 43 ménages. Par contre, les ménage de grande taille (10 personnes et plus) sont plus répandus en milieu rural et dans les autres villes (45,9% et 35,9% respectivement) qu'à Dakar (24,4%).

³ Sont considérées comme ayant « aucun niveau d'instruction » les personnes n'ayant pas été à l'école ou n'ayant pas achevé avec succès le CI

Dans les autres villes, près de neuf ménages sur dix (86,8%) occupent des maisons basses et 5,8% vivent dans des maisons à étages. En milieu rural, plus de la moitié des ménages (57,8%) logent dans des maisons basses et une grande proportion de ménages (39,3%) vit dans des cases. Seul 1,2% des ménages ruraux occupent des maisons à étage.

Tableau 2.10 : Répartition des ménages par type de logement selon le milieu de résidence

Type de logement	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar	Autre Urbain	Rural	
case	0,0	3,5	39,3	20,6
baraque	1,3	1,9	1,5	1,6
maison basse	52,7	86,8	57,8	62,3
maison à étage	35,1	5,8	1,2	11,9
appartement (immeuble)	9,3	1,1	0,0	3,6
autre	1,6	0,8	0,2	0,9
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.4.2. Statut d'occupation

La répartition des ménages selon le statut d'occupation au niveau national montre qu'une grande partie des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. En effet, 75,6% des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement, mais seulement 27,8% sont propriétaires avec titre. Les résultats de l'enquête révèlent également qu'environ un chef de ménage sur cinq (17,8%) est locataire. Un nombre négligeable de chefs de ménages est logé soit par l'employeur (0,4%), soit gratuitement par un tiers (parents ou amis (4,7%)), soit par un autre type d'occupation.

En outre, comme le montre le tableau ci-après, le statut d'occupation est variable d'un milieu de résidence à l'autre. La propriété sans titre d'un logement baisse avec l'urbanisation : presque quatre ménages ruraux sur cinq (79,3%) sont propriétaires sans titre de leur logement. Dans les autres villes et à Dakar, ces pourcentages sont respectivement un sur cinq (22,1%) et un sur dix (11,3%). En ce qui concerne les propriétaires avec titre, c'est dans la région de Dakar où on retrouve la proportion la plus élevée avec 36,2%. Cette proportion est de 49,0% dans les autres villes et 14,3% en milieu rural. Par contre, la location, phénomène essentiellement urbain, est une pratique très peu répandue en milieu rural : 45,4% des ménages dakarois et 18,5% de ceux des autres villes sont locataires tandis que seulement moins de 2% des ménages ruraux est locataire.

Tableau 2.11: Répartition des ménages par Statut d'occupation selon le milieu de résidence

Statut d'occupation	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar	Autre Urbain	Rural	
propriétaire sans titre	11,3	22,1	79,3	47,8
propriétaire avec titre	36,2	49,0	14,3	27,8
locataire simple	44,9	18,3	1,7	17,6
locataire acheteur	0,5	0,2	0,1	0,2
logé par l'employeur	0,5	0,6	0,2	0,4
logé gratuitement par parent/ami	4,5	8,1	3,4	4,7
autre	2,1	1,7	1,2	1,5
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Tableau 2.13 : Répartition des ménages selon l'indice de peuplement et le milieu de résidence

Indice de peuplement	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar	Autre Urbain	Rural	
Sous-peuplé	9,8	8,8	9,3	9,3
Normal	52,6	58,0	55,2	55,0
Sur-peuplé	37,7	33,2	35,5	35,7
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.4.4. Eclairage

L'électricité est l'énergie la plus couramment utilisée pour s'éclairer mais la plupart des ménages n'y ont pas accès. Au niveau national, seuls 60,0% (contre 48% selon l'ESPS-I de 2005) des ménages s'éclairent à l'électricité dont 0,3% qui disposent d'un groupe électrogène. L'usage de la lampe rechargeable (26,3%) et de la bougie (6,4%) est assez répandu au Sénégal : il touche 32% des ménages alors que la lampe à gaz (0,2%), le bois (0,5%) et la lampe à pétrole artisanale ne sont pratiquement pas utilisés pour l'éclairage. Le reste de la population a recours à la lampe tempête (1,7%) et au solaire (1,7%).

Les résultats mettent en évidence des disparités importantes selon le milieu de résidence. Le milieu rural est nettement plus défavorisé, seuls 24,9 % des ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage, contre 93,8 % à Dakar urbain et 82,5% dans les autres centres urbains. En zone rurale, l'utilisation de la lampe rechargeable est très répandue. En effet, près d'un ménage sur deux (49,1%) a recours à ce mode d'éclairage. L'utilisation de l'énergie solaire comme source d'éclairage est plus répandue en milieu rural (3,4%) qu'à Dakar et dans les autres villes (0,1%).

Tableau 2.14 : Répartition des ménages par source d'éclairage selon le milieu de résidence

Source d'éclairage.	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autres centres urbains	rural	
électricité (SENELEC)	93,8	82,5	24,9	56,7
groupe électrogène	0,2	0,1	0,5	0,3
solaire	0,1	0,1	3,4	1,7
lampe à gaz	0,1	0,0	0,4	0,2
lampe tempête	0,0	1,2	3,0	1,7
lampe à pétrole artisanale	0,1	0,4	1,2	0,7
lampe rechargeable	0,7	6,3	49,1	26,3
bougie	3,2	8,0	7,6	6,4
bois	0,0	0,1	0,9	0,5
autre	1,9	1,3	9,1	5,4
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.4.5. Approvisionnement en eau

L'intérêt de la question de l'approvisionnement en eau tient au fait que l'eau potable, absolument nécessaire à la bonne santé, peut aussi être source de maladie. La source étant fortement corrélée avec la qualité de l'eau, il est important de la saisir pour déterminer la salubrité de l'eau utilisée. Il est reconnu qu'une eau potable insalubre, parce que contaminée par des matières chimiques ou physiques, est un vecteur potentiel de maladies comme la diarrhée, le choléra et la fièvre typhoïde, qui ont des effets hautement néfastes sur la santé. La contamination de l'eau constitue donc un sérieux problème de santé publique, particulièrement en milieu rural où le transport de l'eau sur de longues distances, son transfert

Directeur Général, Directeur de publication	Babakar fall
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NLANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef de la division des statistiques sociales et du suivi des conditions de vie et de la pauvreté	Mababou KEBE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE
Chef de la division de la documentation, de la diffusion et des relations avec les usagers	Aissatou GUEYE THIAM

1. Chapitre 1: PRESENTATION DU PAYS ET DE L'ENQUETE	Samba NDIAYE
2. Chapitre 2: CARACTERISTIQUES DES MENAGES	Papa Mabeye DIOP & Abdou GUEYE
3. Chapitre 3: PAUVRETE	Cheikh T. NDIAYE, Samba NDIAYE & Momath CISSE
4. Chapitre 4: EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
5. Chapitre 5: ETAT DE SANTE	Atoumane FALL & Jean Pierre D.BAHOUM
6. Chapitre 6: EMPLOI ET CHOMAGE	Macoumba DIOUF & Jean R. Malou
7. Chapitre 7: MIGRATION INTERNE	Awa CISSOKO
8. Chapitre 8: TRANSFERTS REÇUS ET VERSES, REVENUS HORS EMPLOI ET HORS TRANSFERT	Momath CISSE & Mamadou GUEYE
9. Chapitre 9: DEPENSES	Mahmoud DIOUF
10. Chapitre 10 : DIMENSION SOCIOCULTURELLE DU CHEF DE MENAGE	Ndèye Binta DIEME & Macoumba DIOUF
11. Chapitre 11: PERCEPTION DE LA PAUVRETE ET DE LA GOUVERNANCE	Nalar K. Serge MANEL
12. Chapitre 12: CHANGEMENTS CLIMATIQUES, CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION	Cheikh T. NDIAYE & Ndèye Binta DIEME

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

RUE DE DIOURBEL X RUE DE ST-LOUIS - POINT E - DAKAR. B.P. 116 DAKAR R.P. - SÉNÉGAL

TÉLÉPHONE (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - FAX (221) 33 824 36 15

SITE WEB : WWW.ANSD.SN ; EMAIL: STATSENEGAL@ANSD.SN

DISTRIBUTION : DIVISION DE LA DOCUMENTATION, DE LA DIFFUSION ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

ISSN 0850-1491

d'eau et seulement moins de 1% n'ont pas de toilettes. Dans les autres villes, ces proportions sont de 62,6% et 3,5% respectivement. Les ménages ruraux vivent pratiquement en dehors de toute protection avec les risques permanents associés à une évacuation inadéquate des excréments : 22,4% seulement des ménages disposent de chasse d'eau tandis que 22,8% utilisent des latrines non couvertes et 32,4% qui n'ont pas de toilettes, font leurs besoins soit dans la nature, soit chez le voisin, soit à l'édicule public.

Tableau 2.16: Répartition des ménages par Type de toilette selon le milieu de résidence

Type de toilette	Milieu de résidence			Total
	Dakar urbain	Autres villes	Rural	
chasse d'eau avec égout	45,4	6,6	1,5	15,2
chasse d'eau avec fosse septique	51,4	56,0	21,0	37,0
latrines couvertes	1,3	16,6	13,9	10,8
latrines ventilées améliorées	0,1	4,8	6,2	4,1
latrines non couvertes	0,1	10,4	22,8	13,7
cuvette/seau	0,8	2,2	2,3	1,8
édicule public	0,0	0,0	0,3	0,1
chez le voisin	0,6	2,0	5,2	3,2
dans la nature	0,1	0,9	25,4	13,0
autres	0,2	0,6	1,6	1,0
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.4.7. Mode d'évacuation des eaux usées

La rue, la nature ou la cours (73,1%) constituent les principaux modes d'évacuation des eaux usées au Sénégal suivi des lavoir-puisard (11,4%). Les autres modes d'évacuation des eaux usées sont peu utilisés. C'est le cas du puisard simple (4,5%), des fosses (4,2%), des canalisations publiques (3,3%). On constate des disparités notables selon le milieu de résidence. En milieu rural, neuf ménages sur dix (94,8%) évacuent leurs eaux usées sur le sol (80,8% dans la rue/route ou nature et 14,0% dans la cours). Cette proportion est de 33,3% dans les ménages urbains dakarois et 75,7% dans les autres villes. Par rapport aux autres milieux, Dakar compte le plus de ménages qui recourent à des modes d'évacuation d'eaux usées modernes (55,1%). Le lavoir-puisard (37,0%) est le mode le plus utilisé pour évacuer les eaux usées, suivi du puisard simple (10,0%) et des canalisations publiques (8,2%). Dans les autres centres urbains et dans le milieu rural, peu de ménages disposent de mode d'évacuation d'eaux usées modernes. Les proportions sont respectivement de 12,6% et 1,3%.

Tableau 2.17 : Répartition des ménages par mode d'évacuations les eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuations les eaux usées	Milieu			Ensemble
	Dakar urbain	Autres centres urbains	rural	
dans la cours	2,4	14,2	14,0	10,7
dans la rue/route, nature	30,9	61,5	80,8	62,4
dans une fosse	5,8	7,7	1,9	4,2
puisard simple	10,0	5,3	1,0	4,5
lavoir-puisard	37,0	3,0	0,3	11,4
canalisations publiques	8,2	4,3	0,0	3,3
Autres modes	5,8	4,0	2,0	3,5
total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.1.	Tendances de l'Alphabétisation de 2001 à 2011	31
4.2.	Alphabétisation selon le sexe et le milieu de résidence	32
4.3.	Alphabétisation selon le sexe et la région	32
4.4.	Alphabétisation selon l'âge et le sexe	33
4.5.	Tendances du Taux brut de scolarisation au primaire de 2001-à 2011	33
4.6.	TBS selon le cycle et la région	34
4.6.	TBS global selon le sexe et la région	35
4.7.	TBS préscolaire selon le sexe et la région	36
4.8.	TBS au primaire selon le sexe et la région	37
4.9.	Tendances du Taux net de scolarisation au primaire de 2001-à 2011 (%).....	38
4.10.	TNS selon le cycle la région	38
4.11.	Répartition des effectifs selon la catégorie de l'établissement	39
4.12.	Dépenses d'éducation des ménages	40
4.13.	Nature des problèmes rencontrés par les élèves	40
Chapitre 5: ETAT DE SANTE.....		42
5.1.	Etat de santé de la population.....	42
5.2.	Consultations médicales	45
5.3.	Raisons de non utilisation des services de santé	46
5.4.	Dépenses de santé	47
Chapitre 6: EMPLOI ET CHOMAGE		49
6.1.	Emploi	49
6.1.1.	Activité	50
6.1.2.	La participation au marché du travail	51
6.1.3.	Dépendance économique.....	52
6.1.4.	Pluriactivité des travailleurs	53
6.2.	Chômage et le sous-emploi	53
6.2.1.	Chômage.....	53
6.2.2.	Sous-emploi.....	55
6.2.3.	Emploi des jeunes (15-24 ans)	55
6.3.	Enfants occupés.....	56
Chapitre 7: MIGRATION INTERNE		57
7.1.	Intensité des échanges migratoires entre milieux de résidence	57
7.2.	Intensité des échanges migratoires entre régions	58
7.3.	Caractéristiques individuelles des migrants internes	61
7.3.1.	Sexe.....	61
7.3.2.	Etat matrimonial	61
Chapitre 8: TRANSFERTS REÇUS ET VERSES, REVENUS HORS EMPLOI ET HORS TRANSFERT		63
8.1.	Montant et structures des transferts reçus	63
8.1.1.	Types de transferts	63
8.1.2.	Montant des transferts reçus.....	64
8.1.3.	Mécanismes de transfert.....	65
8.1.4.	Fréquence des transferts reçus.....	66
8.1.5.	Utilisation des transferts reçus	66
8.1.6.	Principaux bénéficiaires	68
8.1.7.	Lieu de résidence des expéditeurs.....	68
8.2.	Transferts versés.....	70
8.2.1.	Montant et structures des transferts versés.....	70
8.3.	Revenu hors emploi et hors transfert.....	74

3.2. Pauvreté selon la région

Les données observées montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre. Avec 26,1% de pauvres en 2010/11, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue de façon importante (13,5%) à la pauvreté du fait qu'elle concentre un quart de la population. A l'opposé c'est dans les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%) et Sédhiou (68,3%) que la pauvreté est la plus répandue. Globalement, les régions peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée à l'aide de l'ESPS-II :

- très forte (plus de 60%) à Kolda, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda, Kaffrine, Ziguinchor, Fatick et Kaolack
- forte (entre 40% et 60%) à Saint Louis, Diourbel, Matam, et Thiès
- moyennement forte (moins de 40%) à Dakar et Louga.

Dakar, la région la moins pauvre, jouit des avantages d'un développement longtemps inégal aux dépens des autres régions, privilège que lui confère son statut de capitale de la nation. La région de Louga, lieu d'importants flux migratoires vers l'étranger, ressort comme la deuxième région la moins pauvre du pays après Dakar. Ceci serait probablement le fruit d'importants transferts d'argent effectués par les ressortissants de la région et qui pourraient avoir un apport substantiel dans le relèvement significatif du niveau de vie de ses populations. Au total, compte tenu de leurs poids en termes de population, les quatre régions de Dakar (12,6), Diourbel (12,6), Thiès (11,2), contribuent pour plus de 35% à la pauvreté totale dans le pays. Il faut dire que ces trois régions concentrent près de la moitié (48,6%) de la population totale du Sénégal.

Tableau 3.1: Mesures de la pauvreté selon la région

Région	ESPS -I			ESPS -II		
	Incidence de pauvreté	Écart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Incidence de pauvreté	Écart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté
Dakar	27,7	6,6	2,3	26,1	5,8	2,1
Ziguinchor	73,4	29,3	14,4	66,8	26,6	13,5
Diourbel	50,1	14,8	6,3	48,9	13,7	5,5
Saint-Louis	34,9	9,4	3,6	39,5	11,8	4,9
Tambacounda	76,9	34,9	20,4	60,4	20,5	9,1
Kaolack	52	15,2	6,2	61,7	19,5	8,1
Thiès	48,4	14,8	6,6	41,3	10,5	4,3
Louga	66,8	24,6	12	26,8	5,7	2,1
Fatick	66,1	22,9	10,9	67,8	21,7	9,5
Kolda	60,9	20,6	9,3	76,6	35,5	20,8
Matam	49,5	14,5	5,9	45,2	14,1	6,4
Kaffrine				63,8	21,2	10,5
Kédougou				71,3	27,4	14,1
Sédhiou				68,3	23,5	11
Ensemble	48,3	15,4	7	46,7	14,5	6,6

Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 3.1: Évolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence, 2001-2011	22
Graphique 4.1: Evolution du taux d'alphabétisation selon la zone de résidence entre 2001 et 2011	31
Graphique 4.2: Evolution du Taux brut de scolarisation au primaire de 2001-02 à 2010-11.....	34
Graphique 4.3: Evolution du TNS de 2001-02 à 2010-11	38
Graphique 5.1 : Pourcentage des malades selon le milieu de résidence	42
Graphique 5.2: Proportion de malades selon la maladie déclarée.....	43
Graphique 5.3: Durée d'immobilisation pour maladie selon le milieu de résidence au Sénégal,	44
Graphique 5.4 : Pourcentage d'individus vivant avec un handicap selon le milieu de résidence.....	45
Graphique 5.5 : Pourcentage d'individus dont le handicap empêche d'avoir une activité soutenue ou de suivre une scolarité normale selon le milieu de résidence au Sénégal	45
Graphique 5.6: Pourcentage de la population ayant eu une consultation par milieu de résidence au Sénégal	46
Graphique 5.7 : Pourcentage des individus par raison de la non utilisation de service de santé selon le milieu de résidence	47
Graphique 5.8 : Dépenses de santé par tête selon le milieu de résidence au Sénégal ..	47
Graphique 6. 1: Taux d'activité par région	50
Graphique 6. 2: Évolution du taux d'activité selon le milieu de résidence.....	51
Graphique 6. 3: Évolution du taux niveau d'occupation selon le milieu de résidence	52
Graphique 6. 3 Taux de chômage selon le lieu de résidence au Sénégal	54
Graphique 6. 4: Taux de chômage par région	54
Graphique 6. 5: Évolution des taux de chômage, d'activité et d'occupation.....	55
Graphique 7.1 : Répartition des migrants internes selon l'état matrimonial.....	61
Graphique 10.1. Proportion de chefs de ménage réfractaires à la préférence masculine en matière d'emploi selon le niveau d'instruction et le sexe.....	86
Graphique 10.2. Proportion de chefs de ménage réfractaires à la préférence masculine en matière d'emploi selon le milieu de résidence.....	86
Graphique 10. 3. Proportion de chefs de ménage qui ne sentent pas en sécurité dans leur localité selon le sexe	88
Graphique 10. 4. Proportion de chefs de ménage qui ne sentent pas en sécurité dans leur localité selon le milieu de résidence.....	88

53,8% en milieu rural. Dans cette strate, l'écart de pauvreté des individus dirigés par des divorcés (22,2%) et des polygames (19,8%) est relativement important.

Tableau 3.3: Mesures de la pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage et le milieu de résidence

Situation matrimoniale	Incidence de pauvreté	Ecart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Contribution	Effectif des pauvres
Dakar					
Marié monogame	26,8	6,7	2,9	48,4	399 833
Marié polygame	24,0	5,3	1,6	24,4	201 400
Célibataire	16,4	5,8	2,9	1,3	10 822
Veuf	31,2	4,2	0,9	24,3	200 497
Divorcé	10,5	5,5	3,0	1,6	13 356
Total	26,1	5,8	2,1		825 908
Autres villes					
Marié monogame	40,6	13,2	6,1	46,3	523 348
Marié polygame	39,1	12,0	5,0	31,5	356 267
Célibataire	39,0	17,0	9,6	1,8	20 474
Veuf	44,7	14,1	6,6	15,7	177 741
Divorcé	55,7	16,8	6,3	4,6	51 924
Total	41,2	13,1	5,9		1 129 754
Rural					
Marié monogame	56,8	17,8	8,2	47,5	2 095 477
Marié polygame	59,2	19,8	9,3	46,7	2 062 386
Célibataire	49,4	15,9	7,4	1,0	43 605
Veuf	44,4	16,1	7,9	4,4	195 966
Divorcé	53,8	22,2	11,0	0,3	14 637
Total	57,1	18,6	8,7		4 412 071
Ensemble					
Marié monogame	46,7	14,3	6,5	47,4	3 018 658
Marié polygame	50,1	16,1	7,3	41,1	2 620 053
Célibataire	36,3	13,0	6,5	1,2	74 901
Veuf	38,8	10,4	4,5	9,0	574 204
Divorcé	32,2	11,6	5,1	1,3	79 917
Total	46,7	14,5	6,6		6 367 733

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

3.5. Pauvreté selon l'âge du chef de ménage

Globalement, les résultats montrent que l'incidence de pauvreté est plus élevée chez les personnes vivant dans des ménages dont le chef de ménage est âgé de 60 ans et plus. Ces personnes constituent 38,7% de l'ensemble des pauvres au niveau national.

REMERCIEMENTS

L'ANSD vient de réaliser la deuxième enquête nationale de la Pauvreté au Sénégal. Cette enquête s'inscrit dans le cadre général du suivi des conditions de vie des populations, avec un accent particulier sur les aspects liés à la pauvreté. Il s'agit d'une opération d'envergure nationale qui permet d'obtenir des résultats désagrégés jusqu'au niveau départemental.

À travers cette enquête, l'ANSD vient de réaliser encore avec succès une collecte de données sans questionnaire papier, grâce à l'utilisation d'ordinateurs portables qui ont permis la saisie directe des données sur le terrain, ce qui confirme son leadership et la nécessité à faire confiance à l'expertise nationale.

Cette opération a nécessité la mobilisation d'importantes ressources financières, de la disponibilité et de la compétence de plusieurs personnes ressources.

Je voudrais donc, à l'occasion de la publication du présent rapport, adresser mes sincères remerciements au Gouvernement du Sénégal et à ses partenaires au développement. C'est ici le lieu pour nous, au nom du Gouvernement du Sénégal, d'exprimer toute notre gratitude et toute notre reconnaissance à ces partenaires pour leurs appuis multiformes. Nous remercions vivement la BM, le PNUD, le FAM, l'UCSPE, le PRP qui ont appuyé l'ANSD tout le long de cette opération.

Nous adressons aussi nos très sincères remerciements aux autorités administratives et locales dont il convient de souligner le concours précieux dans le cadre de la sensibilisation des populations et la mise à disposition de locaux d'hébergement pour nos équipes d'enquêteurs.

Nous tenons également à remercier les populations qui ont bien voulu se prêter à nos interviews, pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses, mais surtout, pour le temps précieux qu'elles nous ont consacré.

Au personnel de terrain, nous adressons également nos remerciements pour la qualité de leurs prestations et le sérieux dans le travail, malgré des conditions de travail particulièrement difficiles.

Enfin, nous adressons nos félicitations à toute l'équipe chargée de la coordination technique et de la réalisation de l'enquête, pour sa détermination et son dévouement, sans lesquels cette publication n'aurait pas été possible.

Une mention spéciale est adressée à notre collègue, Monsieur Djibril NDOYE, actuellement économiste à la Banque Mondiale, qui a durant plusieurs années eu à conduire de main de maître l'encadrement de la Division des statistiques sociales et du Suivi des conditions de vie et de la pauvreté. Il a été l'un des acteurs majeurs de la réalisation de cette enquête et à l'origine de l'impulsion de ce saut technologique en matière de collecte des données au moyen d'ordinateurs de poche. Qu'il retrouve ici toute la reconnaissance de l'ANSD.

Le Directeur Général
de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Babakar FALL

L'instruction dont il s'agit ici est le niveau obtenu avec la fréquentation régulière d'un établissement d'enseignement public ou privé moderne, en français, en arabe ou dans toute langue autre que nationale. Comme des données antérieures l'ont montré, les résultats de l'ESPS-II confirment que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, les ménages dont le chef n'a aucune instruction connaissent les taux de pauvreté les plus élevés 53,6%. Ce taux chute à 34,2% quand le chef de ménage a fréquenté l'école primaire. Il se situe seulement à 8,3% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur général. En terme de contribution à la pauvreté, il est frappant de constater que les ménages dont le chef est sans instruction ou a un niveau faible (primaire), constituent l'écrasante majorité des pauvres. Ainsi, les ménages dont le chef n'a aucune instruction représentent 83% de la population pauvre et ceux dirigés par un chef de niveau primaire représentent 11% de l'ensemble.

Tableau 3.5: Mesures de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Incidence de pauvreté	Ecart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Contribution	Effectif des pauvres
Dakar					
Sans instruction	37,0	8,2	2,9	70,9	585 741
Primaire	22,4	4,4	1,6	21,5	177 236
Secondaire 1	8,1	2,2	1,0	3,9	32 473
Secondaire 2	11,3	2,5	1,0	2,8	23 498
Supérieur	3,7	2,1	1,2	0,8	6 960
Total	26,1	5,8	2,1		825 908
Autres villes					
Sans instruction	48,4	15,3	6,8	66,6	752 117
Primaire	38,7	13,1	6,2	19,5	219 865
Secondaire 1	33,3	11,1	5,0	8,7	97 747
Secondaire 2	19,3	3,8	1,3	3,5	39 104
Supérieur	16,8	6,3	2,9	1,9	20 921
Total	41,2	13,1	5,9		1 129 754
Rural					
Sans instruction	58,7	19,1	8,9	89,6	3 948 527
Primaire	44,2	13,9	6,4	6,9	302 676
Secondaire 1	56,4	19,0	9,2	2,2	96 984
Secondaire 2	65,1	24,7	12,4	1,4	59 836
Supérieur	2,6	0,4	0,1	0,0	912
Total	57,2	18,7	8,7		4 408 935
Ensemble					
Sans instruction	53,6	16,8	7,6	83,1	5 286 385
Primaire	34,2	10,0	4,5	11,0	699 777
Secondaire 1	26,3	8,6	4,0	3,6	227 204
Secondaire 2	24,4	7,1	3,2	1,9	122 438
Supérieur	8,3	3,4	1,7	0,5	28 793
Total	46,7	14,5	6,6		6 364 597

Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

L'effet réducteur de l'instruction sur la pauvreté ainsi mis en évidence est un argument de taille pour conduire une politique de promotion d'un système d'enseignement qui assure

chômage au sens strict du BIT est estimé à 10,2% au niveau national. La zone urbaine dakaroise affiche le taux de chômage le plus élevé avec un peu plus de 14 actifs sur 100 en situation de chômage. Ensuite suivent les autres milieux urbains avec un taux de chômage de 13,9%. En milieu rural le taux est nettement plus faible que celui des zones urbaines et celui national. Au regard des strates, on note que le chômage des jeunes est plus important dans les zones urbaines (16,8% à Dakar urbain et 16,3% dans les autres centres urbains) qu'en milieu rural (10,5%).

Au niveau national, Le **nombre moyen de pièces occupé** par logement est estimé à 6 pièces. Plus de deux ménages sur cinq (43,1% des ménages) vivent dans un logement disposant d'au plus trois pièces et environ 2 ménages sur cinq (39,9%) occupent des logements de 4-6 pièces. Les ménages disposant de 7 à 9 pièces représentent 12,3% tandis que ceux disposant de 10 pièces ou plus sont à 4,6 %. Les logements disposant d'au plus trois pièces sont plus fréquents à Dakar (56,2%) et dans les autres villes (42%) qu'en milieu rural (36%) où les problèmes d'espace et de qualité du logement (matériau utilisé) se posent avec moins d'acuité. La répartition des ménages selon le statut d'occupation au niveau national montre qu'une grande partie des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. En effet, 73,1% des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement, mais seulement 28% d'entre eux sont propriétaires avec titre foncier. Les résultats de l'enquête révèlent également qu'environ un chef de ménage sur cinq (19,3%) est locataire. Le reste des chefs de ménages est logé soit par l'employeur (0,4%), soit gratuitement par un tiers (parents ou amis (5,2%)), soit par un autre type d'occupation.

En ce qui concerne **l'accès à l'électricité**, les résultats mettent en évidence des disparités importantes selon le milieu de résidence. Le milieu rural est nettement plus défavorisé, seulement 24,9 % des ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage, contre 93,8 % à Dakar urbain et 82,5% dans les autres centres urbains. En zone rurale, l'utilisation de la lampe rechargeable est très répandue.

L'accès à **l'eau potable** est loin d'être égalitaire au Sénégal. L'eau courante qui garantit de meilleures conditions de salubrité, est la principale source d'approvisionnement pour la presque totalité des ménages de Dakar (96%) et pour 79% des ménages des autres villes. Cette proportion reste faible en milieu rural (54%) où près d'un ménage sur trois (32%) s'approvisionne à partir d'une source non protégée (puits non protégé, vendeur d'eau, cours d'eau, etc.).

L'enquête montre que **l'assainissement** reste encore faible. Environ 14% des ménages ne disposent même pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins dans la nature (13%) ou dans des lieux publics. Environ un ménage sur dix est branché à l'égout (15%), 37% utilisent principalement des chasses d'eau avec fosse septique et 10,8% disposent de latrines couvertes. Le reste des ménages (environ 30%) utilisent des toilettes non protégées comme des cuvettes/seaux, des latrines non couvertes ou d'autres types de toilettes. Les conditions sont plus favorables à Dakar où la plupart des ménages jouissent de conditions d'hygiène satisfaisantes. La quasi-totalité (97%) des ménages urbains dakarois dispose d'une chasse d'eau et seulement moins de 1% n'ont pas de toilettes. Dans les autres villes, ces proportions sont de 67% et 3% respectivement. Les ménages ruraux vivent pratiquement en dehors de toute protection avec les risques permanents associés à une évacuation inadéquate des eaux usées.

Tableau 3.6: Mesures de la pauvreté selon le secteur d'activité du chef de ménage et le milieu de résidence

Secteur d'activité	Incidence de pauvreté	Ecart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Contribution	Effectif des pauvres
Dakar					
Secteur public	25,6	5,5	1,3	6,9	57 368
Salarié privé	23,3	7,3	3,2	11,5	94 854
Indépendant agricole	24,2	6,5	3,0	2,1	17 710
Indépendant non agri.	18,8	4,5	1,8	14,3	118 156
Autre dépendant (aide familial, apprenti...)	26,6	7,2	3,2	21,0	173 841
Sans emploi	30,9	5,1	1,5	44,1	363 979
Total	26,1	5,8	2,1		825 908
Autres urbain					
Secteur public	18,2	5,2	2,3	3,8	43 359
Salarié privé	35,5	8,8	3,2	9,0	101 920
Indépendant agricole	51,3	15,9	6,8	7,5	85 075
Indépendant non agri.	32,4	8,8	3,5	11,7	132 584
Autre dépendant	39,6	12,5	5,5	27,8	313 515
Sans emploi	53,4	18,9	9,1	40,1	453 301
Total	41,2	13,1	5,9		1 129 754
Rural					
Secteur public	31,8	12,7	6,8	0,6	24 758
Salarié privé	48,9	13,2	5,6	3,3	146 163
Indépendant agricole	61,1	18,8	8,2	42,5	1 873 132
Indépendant non agri.	37,5	12,1	5,5	9,0	397 083
Autre dépendant	64,0	22,3	10,7	31,0	1 369 414
Sans emploi	55,5	19,3	9,9	13,6	601 521
Total	57,1	18,6	8,7		4 412 071
Ensemble					
Secteur public	23,2	6,4	2,5	2,0	125 485
Salarié privé	34,5	9,5	3,9	5,4	342 937
Indépendant agricole	59,8	18,4	8,0	31,0	1 975 917
Indépendant non agri.	30,9	9,2	4,0	10,2	647 823
Autre dépendant	51,8	17,4	8,2	29,2	1 856 770
Sans emploi	45,6	13,8	6,5	22,3	1 418 801
Total	46,7	14,5	6,6		6 367 733

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Les résultats de l'ESPS-II montrent que la pauvreté cache de fortes disparités régionales avec une incidence moins élevée pour la capitale du pays. Il apparaît aussi des disparités non négligeables de pauvreté chez les populations en fonction des caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage.

Entre 2001 et 2011, on constate que l'incidence de la pauvreté est passée de 55,2% à 46,7%, soit une baisse globale de 8,5 en termes de pourcentage en dix ans. Ces résultats traduisent une baisse moyenne de -1,66% du niveau de pauvreté par an entre 2001 et 2011 en lieu et place des -5,92% requis pour se situer en dessous de l'objectif de < 30% attendu à l'horizon

nombre de changements. En effet, la pollution de l'air, la baisse de la production halieutique et, dans une moindre mesure, l'avancée de la mer y sont certes moins ressentis, toutefois la recrudescence des insectes nuisibles sur les plantes, les maladies sur les animaux ainsi que la faible fertilité des sols sont les principaux problèmes les plus évoqués. Plus de 70% des personnes estiment que leur localité est affectée dont au moins 10% de manière très importante. La déforestation, une production agricole plus erratique, l'aridité et l'érosion des sols sont également cités dans plus de 60% des cas. Un peu plus de 50% évoquent les feux de brousse. Il semblerait donc que les principaux changements perçus par les populations concernent principalement l'agriculture et l'élevage.

L'ESPS-II a estimé la **pauvreté subjective** en demandant aux ménages de se prononcer sur leur ressenti en rapport avec leurs conditions de vie. Les résultats montrent que 48,6% des ménages s'estiment pauvres. Les taux de pauvreté subjective et monétaire ne s'écartent pas trop et sont dans les mêmes intervalles de confiance car le taux de pauvreté monétaire est estimé à 46,7%.

Chapitre 4: EDUCATION

Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY

Considérée comme un droit selon la convention sur les droits de l'enfant (New York, 1989), l'éducation est aujourd'hui reconnue comme un facteur indispensable pour un développement économique et social. Conscientes de cela, les autorités du pays ont exprimé une volonté de développer la scolarisation. C'est ainsi que le gouvernement sénégalais a consacré ces dernières années, 40 % de son budget national de fonctionnement à l'éducation.

Le présent chapitre présente la situation du secteur en 2010. Il traite des indicateurs clefs de l'alphabétisation des adultes, du développement intégré de la petite enfance, de l'élémentaire, du secondaire moyen, du second cycle et de l'enseignement supérieur. Toutefois, il met plus l'accent sur le cycle primaire qui est aujourd'hui considéré comme un cycle fondamental.

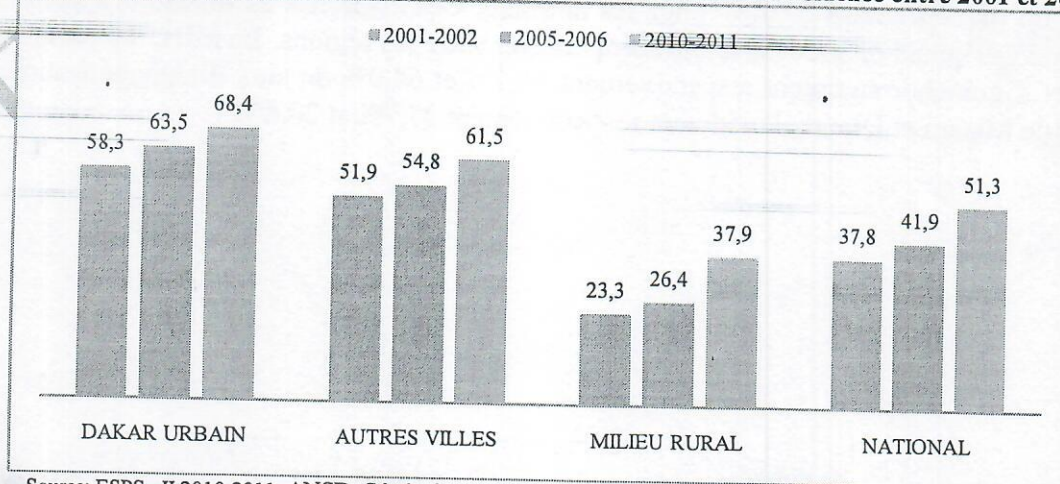
4.1. Tendances de l'Alphabétisation de 2001 à 2011

Le niveau d'alphabétisation de la population est un indicateur d'appréciation du capital humain chez les adultes. Il est appréhendé à l'aide du taux d'alphabétisation (TA), qui est la proportion d'adultes (15 ans et plus) qui savent lire et écrire au moins dans une langue donnée. L'alphabétisation a nettement évolué de 2001 à 2011. En effet, au niveau national, on relève que le taux s'établissait à 37,8% en 2001-2002 (ESAM-II 2002), à 41,9% en 2005 (ESPS-I, 2005 -06) et est estimé à 51,3% en 2011 (ESPS-II, 2011). De cette tendance, on enregistre un gain de 4,7 points de pourcentage durant la période 2001-2002 et 2005-2006 ; de 9,4 points de pourcentage durant les périodes de 2005-2006 et 2010-2011 ; soit un gain total de 13,5 points de pourcentage durant la décennie 2001/2011.

Cette tendance haussière se confirme au niveau des strates où l'on remarque une nette amélioration. A Dakar urbain on voit que le taux d'alphabétisation était de 58,3% en 2001-2002 ; 63,5% en 2005-2006 et se situe actuellement à 68,4% en 2010-2011. Dans les autres villes, il est passé de 51,9% à 61,5% entre 2001 à 2011.

En milieu rural où il atteignait 23,3% en 2001-2002, le taux a augmenté de 14,6 points de pourcentage en neuf ans, passant ainsi à 37,9% en 2011. Il est important de souligner que les meilleurs taux d'alphabétisation sont enregistrés en milieu urbain.

Graphique 4.1: Evolution du taux d'alphabétisation selon la zone de résidence entre 2001 et 2011



Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

taux d'accroissement moyen annuel de la population est passé de 2,3 % entre 1960 et 1970, à 2,6% au cours de la période 1970-76, à 2,7% sur la période 1976-1988. Pour la dernière période intercensitaire (1988-2002), le taux est de 2,3%. Il reflète ainsi la baisse de la mortalité au cours des trente dernières années, dont l'effet a été amoindri par la natalité assez important, en milieu urbain comme en milieu rural.

1.1.3. Organisation administrative

Le Sénégal est une République laïque, qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Depuis 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 modifie la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale, le territoire passe de 11 à 14 régions administratives avec comme dernières créations Kaffrine, Kédougou et Sédhiou issues respectivement des anciennes régions de Kaolack, Tambacounda et Kolda. Les départements sont au nombre de 45, subdivisés en arrondissements, communes, communautés rurales et villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base.

Les grandes communes (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement et ces dernières sont au nombre de 46 au total dont les 43 sont dans la région de Dakar.

En outre, la loi 96-07 du 22 mars 1996, qui a entraîné l'érection de la région en collectivité locale et le transfert des compétences dans 9 domaines aux collectivités locales fait qu'actuellement, il y a deux modes de gestion administrative qui se côtoient : une administration déconcentrée et une administration décentralisée. Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet et le village ou quartier sous la tutelle du chef de village ou du quartier. Par contre, dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le Conseil régional, la commune par le conseil communal et la communauté rurale par le Conseil rural.

1.1.4. Économie

Depuis 2005, le pays s'est engagé dans une «stratégie de croissance accélérée» visant à le hisser au rang de pays émergent et reposant notamment sur la modernisation de l'agriculture et le développement de l'industrie agroalimentaire.

Sur le plan économique, en 2010, le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 6.367 milliards de CFA, soit un PIB par tête de 509.096 CFA. Pour la même année, le taux de croissance économique s'est établi à 4,1% après 2,2% en 2009, 3,2% en 2008 et 4,9% en 2007. Le taux d'inflation en 2010 est de 1,2%.

1.2. Présentation de l'enquête

1.2.1. Contexte et justifications du projet

En 1996, l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) subordonnait l'octroi de remises de dettes à des réformes dans le domaine économique, institutionnel et à la lutte contre la pauvreté. A cette période, la plupart des politiques mises en œuvre ont été influencées entre autres par des mesures ayant trait à la libéralisation des marchés, aux réformes dans le secteur public, à la décentralisation et à la réforme du système judiciaire. Ces mesures, destinées à conduire nos États vers des économies de marché, avaient été jugées indispensables à la réussite des "programmes de lutte contre la pauvreté". Ce faisant, à partir de septembre 1999,

Tableau 4.2: Taux Alphabétisation selon le sexe et la région

Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar	79,1	58,1	68,1
Ziguinchor	78,0	51,1	64,0
Diourbel	54,7	23,7	34,8
Saint-Louis	63,0	44,3	52,8
Tambacounda	49,4	23,0	35,1
Kaolack	62,0	37,1	48,0
Thiès	64,0	41,2	51,4
Louga	49,4	26,6	36,3
Fatick	56,1	36,9	45,6
Kolda	58,9	29,1	43,3
Matam	40,0	18,4	27,7
Kaffrine	54,5	29,4	40,7
Kédougou	52,3	21,0	35,0
Sédhiou	67,5	29,0	46,9
Ensemble	65,2	39,9	51,3

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.4. Alphabétisation selon l'âge et le sexe

Selon la classe d'âge, le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les jeunes de 15-19 ans, aussi bien chez les hommes (76,8%) que chez les femmes (65,8%). Le taux d'alphabétisation décroît avec l'âge et est plus faible chez les personnes âgées. A partir de 80 ans, seulement une personne sur cinq est alphabétisée. Pour toutes les tranches d'âges, les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. Ces écarts sont encore plus importants chez les personnes du troisième âge.

Tableau 4.3: Taux Alphabétisation selon le sexe et l'âge

Classe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	76,8	65,8	71,2
20-29	67,2	47,1	55,9
30-39	67,0	37,4	50,0
40-49	64,5	30,3	44,8
50-59	63,0	26,8	43,5
60-69	55,1	13,5	32,6
70-79	41,8	6,6	23,6
80-89	36,2	5,3	19,6
90-98	38,2	1,5	20,3
Ensemble	49,1	35,9	42,2

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.5. Tendances du Taux brut de scolarisation au primaire de 2001-à 2011

L'éducation est un droit universel et notre pays s'est engagé à garantir l'accès à l'éducation primaire pour tous. Pour un cycle donné, le taux brut de scolarisation est le rapport entre la population scolarisée, c'est-à-dire inscrite dans les établissements d'enseignement public ou privé, et la population scolarisable, c'est-à-dire celle ayant atteint l'âge légal pour s'inscrire

1.2.4. Tirage de l'échantillon

L'ESPS II porte sur un échantillon national de 18180 ménages. L'échantillon est tiré en deux phases : les unités primaires ou DR au premier degré de tirage et les unités secondaires ou ménages au second degré. Au premier degré, il est tiré 1010 grappes ou districts de recensement (DR).

Au second degré, il est tiré dans chaque grappe 18 ménages. La répartition des grappes au sein d'un même département entre milieu urbain et milieu rural obéit au principe de la variabilité. En général, les ménages ruraux tendent généralement à se ressembler sur plusieurs plans, ce qui conduit à une faible variabilité. Aussi, les gains en informations deviennent-ils quasi-nuls, au-delà d'un certain nombre de ménages, et ce, quel que soit le nombre d'interviews supplémentaires. Minimiser les déplacements souvent difficiles en milieu rural est aussi une justification de cette option. Ainsi, à l'exception des départements de Dakar, Guédiawaye, et Pikine essentiellement urbains, dans les autres départements, le nombre de DR urbains ont représenté 60 du nombre total de DR tirés contre 40 pour les DR ruraux.

1.2.5. Outils de collecte

La méthode de collecte est basée sur l'interview directe au moyen d'un questionnaire. Le questionnaire de base de l'ESPS II s'inspire de celui de l'ESPS I qui fait la synthèse d'enquêtes précédentes visant des objectifs similaires mais s'adapte aussi aux besoins nouveaux de données exprimés par différents utilisateurs, services techniques des ministères, chercheurs et partenaires au développement impliqués dans les programmes de lutte contre la pauvreté et le suivi des conditions de vie des populations. Ce questionnaire comporte les sections suivantes :

Section A : Informations sur le questionnaire

Section B : Composition du ménage

Section C : Education

Section D : Santé

Section E : Emploi, revenus, activités ménagères

Section F : Migration et transferts

Section G : Avoirs des ménages

Section I : Dépenses, consommation alimentaire et source de nourriture

Section J : Revenus et autoconsommations (agriculture, élevage, pêche, ressources forestières)

Section K : Perception

Section L : Religiosité

Section M : tissu associatif et mécanisme de solidarité

Section N : Activités communautaires

Section O : Accès aux services sociaux de base

Section P : Assistance sociale

Tableau 4.4: Taux brut de scolarisation selon le cycle et la région

Région	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Global
Dakar	20,5	102,6	81,1	45,5	18,0	64,3
Ziguinchor	22,3	115,6	118,3	84,9	12,5	87,3
Diourbel	2,3	47,0	29,6	10,7	0,6	29,1
Saint-Louis	4,3	83,9	68,3	36,8	3,7	57,1
Tambacounda	4,5	70,4	55,1	16,5	1,4	44,9
Kaolack	1,9	70,6	56,3	21,0	1,0	46,4
Thiès	7,0	83,8	58,2	30,7	4,0	53,4
Louga	2,9	53,0	29,4	10,8	0,8	30,3
Fatick	10,8	90,8	65,9	28,7	1,3	61,1
Kolda	5,1	79,7	57,5	24,1	1,5	51,9
Matam	5,2	63,8	53,2	13,6	0,6	42,1
Kaffrine	1,3	44,2	23,7	9,6	0,7	26,7
Kédougou	2,9	99,3	60,4	20,8	0,6	63,2
Sédhiou	4,9	89,7	75,7	30,0	1,0	62,7
Ensemble	8,2	79,7	62,6	32,7	7,5	52,9

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Il est important de relever que c'est seulement dans les régions de Dakar et Ziguinchor où on note un TBS du primaire supérieur à 100. Ce qui témoigne de la nécessité d'accroître les efforts dans les autres régions, notamment celles de Diourbel (47%) et Kaffrine (44,2) qui enregistrent des taux en deçà de 50%.

4.6.TBS global selon le sexe et la région

Une analyse globale du TBS, montre qu'il est meilleur chez les garçons au niveau national avec 56,1% contre 50,0% chez les filles. Si on regarde de plus près on remarque qu'il existe des disparités au niveau des régions. En effet, c'est dans la région de Ziguinchor qu'on enregistre le taux le plus élevé avec 87,3% et le plus faible est enregistré à Kaffrine avec seulement 26,7%. Selon le sexe, dans toutes les régions du pays les filles sont moins scolarisées, à l'exception de Louga où les taux sont sensiblement égaux selon le sexe et de Matam et Saint-Louis où les filles sont plus scolarisées.

nombre de Kilocalories suffisant qui lui permet de vivre en bonne santé. Les normes utilisées varient d'un pays à l'autre, mais se situent généralement entre 1800 et 3000 Kilocalories par adulte et par jour. Puisqu'il n'y a pas de normes dans le domaine non alimentaire, la ligne non alimentaire est déterminée comme la dépense non alimentaire des ménages dont la dépense alimentaire est proche de la ligne de pauvreté alimentaire.

Comme l'enquête ESAM_II a l'avantage de porter sur un échantillon plus large que l'ESAM_I et comme le module de consommation de l'ESAM_II est plus détaillé que celui de l'ESPS_I, la composition du panier de biens alimentaires utilisée pour établir les seuils de pauvreté alimentaire est basée sur les données de l'ESAM_II, qu'avait utilisé la précédente ESPS_I. Un panier des 26 biens les plus consommés couvrant plus de 80% de la consommation des ménages a été choisi pour la ligne de pauvreté alimentaire. La ligne a été bâtie afin de permettre à un adulte d'acheter l'équivalent de 2400 Kcal par jour. Les quantités consommées au sein du panier estimées pour les ménages situés dans les déciles de la consommation par équivalent adulte 2, 3, 4, 5 et 6.

Afin de mesurer correctement la tendance de la pauvreté, il est indispensable de se servir du même panier pour toutes les strates car le changement de panier peut biaiser les comparaisons de pauvreté. Par contre, la valorisation du panier peut changer au cours du temps et pour les différentes strates. Ce faisant les prix moyen de chaque strate ont été calculés et ont servi à valoriser le panier pour les seuils de pauvreté alimentaire comme ce fut le cas en 2005/06. Finalement, la consommation totale, même chez les ménages les plus pauvres, inclut toujours la consommation de biens non alimentaires et de certains services. Pour en tenir compte, la ligne de pauvreté totale correspond à la ligne de pauvreté alimentaire majorée d'un montant pour couvrir les dépenses non alimentaires. Pour estimer ce montant, le principe est d'examiner ce que les ménages dont les dépenses sont proches du seuil alimentaire dépensent en biens non alimentaires. L'approche choisie consiste à calculer la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte pour tous les ménages dont les dépenses alimentaires par équivalent adulte sont proches de la ligne de pauvreté alimentaire. Ce montant moyen est rajouté au seuil alimentaire et on obtient ainsi un seuil de pauvreté global. Le terme « Proche » a été défini comme un intervalle de consommation alimentaire de plus ou moins 5% autour du seuil alimentaire.

Tableau 4.6: Taux brut de scolarisation au préscolaire selon le sexe et la région

Région	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	19,8	21,1	20,5
Ziguinchor	20,6	24,2	22,3
Diourbel	1,6	3,1	2,3
Saint-Louis	3,6	5,0	4,3
Tambacounda	4,3	4,6	4,5
Kaolack	1,5	2,3	1,9
Thiès	7,1	6,9	7,0
Louga	1,6	4,2	2,9
Fatick	10,8	10,9	10,8
Kolda	5,0	5,1	5,1
Matam	3,6	7,0	5,2
Kaffrine	1,2	1,3	1,3
Kédougou	2,5	3,3	2,9
Sédhiou	4,8	5,1	4,9
Ensemble	7,7	8,8	8,2

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.8. TBS au primaire selon le sexe et la région

Le taux brut de scolarisation au primaire représente la proportion de la population en scolarisation au primaire sur la population scolarisable de 7 à 12 ans. Ce taux est de 79,7% en 2011 au niveau national et présente de légères différences selon le sexe avec 78,9% chez les garçons contre 80,4% chez filles. Ces dernières enregistrent les meilleurs TBS dans toutes régions sauf dans celles issues du dernier découpage administratif de 2009. On constate que le TBS des garçons est de 45,5% à Kaffrine, 99,3% à Kédougou et 90,6% à Sédhiou contre respectivement 43%, 99,2% et 88,6% chez les filles.

Tableau 4.7: Taux brut de scolarisation au primaire, selon le sexe et la région

Région	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	101,2	104,1	102,6
Ziguinchor	113,7	117,7	115,6
Diourbel	48,3	46,0	47,0
Saint-Louis	81,8	85,8	83,9
Tambacounda	67,6	73,5	70,4
Kaolack	69,0	72,0	70,6
Thiès	84,9	82,7	83,8
Louga	48,9	57,3	53,0
Fatick	88,6	93,1	90,8
Kolda	78,2	81,1	79,7
Matam	52,9	74,5	63,8
Kaffrine	45,5	43,0	44,2
Kédougou	99,3	99,2	99,3
Sédhiou	90,6	88,6	89,7
Ensemble	78,9	80,4	79,7

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal..

Il est important de souligner que malgré le fait que les filles soient plus nombreuses au préscolaire et au primaire, au niveau global, le taux est meilleur chez les garçons. Ceci renforce la nécessité de maintenir les filles à l'école.

- Estimation des mesures de pauvreté (incidence, sévérité et profondeur)

Différentes mesures de la pauvreté peuvent être utilisées pour analyser les tendances de la pauvreté au cours du temps ou les niveaux de pauvreté dans différentes zones géographiques. Une première mesure est simplement la part de la population ou des ménages qui vit en état de pauvreté, c'est-à-dire ceux pour qui la consommation se situe en dessous de la ligne de pauvreté défini. Supposons une population de taille n dans laquelle q personnes sont pauvres. L'indice en nombre d'habitants ou ménages est défini comme suit :

$$H = \frac{q}{n}$$

L'écart de pauvreté correspond à la distance moyenne qui sépare la population de la ligne de pauvreté lorsqu'une distance zéro est attribuée aux non-pauvres. Cette notion de « déficit de pauvreté » traduit les ressources nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par des transferts de liquidité parfaitement ciblés. L'écart de pauvreté se définit comme suit :

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$$

y_i est la consommation d'un individu ou ménage i , et la somme porte uniquement sur les individus pauvres. Si l'écart de pauvreté est égal à environ 0,20 et si la consommation moyenne des ménages est égale à la ligne de pauvreté, le transfert de liquidités nécessaire pour éradiquer la pauvreté (sous l'hypothèse de transferts parfaitement ciblés visant les pauvres) est 20% de la consommation moyenne.

Alors que l'écart de pauvreté prend en compte la distance qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté, l'écart de pauvreté au carré considère le carré de cette distance. Il privilégie les personnes en situation d'extrême pauvreté.

$$P2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$$

affiche le TNS global le plus élevé tandis que les régions de Louga (29,1%), Diourbel (27,9%) et Kaffrine (24,5%) enregistrent les taux les plus bas.

Tableau 4.8: TNS selon le cycle et la région (%)

Région	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Dakar	18,7	79,0	43,4	17,2	9,1	58,7
Ziguinchor	21,4	85,5	60,4	26,4	7,2	79,7
Diourbel	1,8	34,5	15,4	5,5	0,3	27,9
Saint-Louis	4,1	65,0	39,7	17,9	2,0	54,4
Tambacounda	4,2	55,1	31,6	7,4	0,9	42,9
Kaolack	1,5	51,1	31,6	10,0	0,6	44,1
Thiès	6,5	61,3	31,2	13,1	1,8	50,6
Louga	2,7	39,0	16,4	3,6	0,2	29,1
Fatick	9,1	66,1	34,6	9,1	0,4	57,2
Kolda	4,5	58,7	30,4	8,9	1,1	48,0
Matam	5,2	49,1	32,3	6,8	0,5	38,9
Kaffrine	1,2	30,9	11,2	3,4	0,5	24,5
Kédougou	2,7	78,6	37,4	9,9	0,3	58,5
Sédhiou	4,6	65,0	37,9	8,6	0,7	59,3
Ensemble	7,5	59,6	33,8	12,6	3,8	49,3

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.11. Répartition des effectifs selon la catégorie de l'établissement

Le tableau ci-dessous montre qu'il y a au niveau national 3 079 832 élèves tous secteurs confondus. En termes de proportion, 77,1% se retrouvent dans le public français contre 5,0% dans le franco arabe, 3,8% dans l'école catholique, 10,9% dans le privé laïc, 0,6% dans les écoles communautaires et 2,6% dans les autres types d'écoles qui sont très peu fréquentées. Le nombre d'élèves au niveau national dans le public français montre la prédominance des établissements publics et la place que joue l'Etat dans l'éducation. La fréquentation de l'école publique française est plus élevée dans le monde rural (87,3%) et les autres centres urbains (83,0%) qu'à Dakar urbain (55,3%).

Tableau 4.9: Répartition des effectifs d'apprenants selon la catégorie de l'établissement (%)

Statut	Dakar urbain	Autres centres urbains	Milieu rural	Sénégal
Public français	479 011	683 089	1 212 765	2 374 866
Ecole franco arabe	59 198	23 145	71 435	153 777
Ecole privée catholique	60 735	35 233	20 108	116 076
Privé laïque	244 193	70 675	21 913	336 781
Communautaire	1 542	3 892	12 138	17 571
Autre	21 985	7 450	51 326	80 761
Total	866 663	823 483	1 389 684	3 079 832

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés illustre cette jeunesse de la population. Cette forme de la pyramide des âges est caractéristique des populations à forte fécondité et à mortalité élevée. Toutefois, il faut noter que l'on assiste de plus en plus à un vieillissement de la population qui se traduit par une diminution progressive du poids des moins de 15 ans (54%, ESPS-I à 42,9% ESPS-II) au cours des dernières années.

Par ailleurs, la structure par âge présente peu d'irrégularités au niveau de chaque sexe mis à part le déficit en hommes souligné précédemment. Néanmoins, pour la population féminine, on observe un gonflement des effectifs à 5-9 ans, au détriment du groupe d'âge 0-4 ans. Ce constat serait probablement dû à des problèmes de déclaration d'âges.

L'enquête montre aussi qu'environ deux sénégalais sur cinq (42,9%) ont moins de 15 ans, ce qui se traduit par un taux de dépendance démographique assez élevé de 89,2%. Ce taux, défini comme le rapport de dépendance en fonction de l'âge, est le rapport entre les personnes dont l'âge les qualifie de « dépendants » (ou personnes à charge) (moins de 15 ans et plus de 64 ans) et les personnes qui appartiennent aux tranches « économiquement actives » (15 à 64 ans) dans une population. Au sens démographique du terme, il y a 89 personnes à charge pour 100 personnes économiquement actives.

Tableau 2.2 : Répartition de la population selon le groupe d'âge, le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Dakar		Autres Villes		Milieu rural		Ensemble	
	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme
0 à 4 ans	13,0	11,7	14,4	12,6	19,8	16,3	17,0	14,5
5 à 9 ans	12,2	11,0	14,0	12,9	19,1	16,7	16,4	14,6
10 à 14ans	10,6	9,5	12,4	11,3	13,2	11,8	12,4	11,2
15 à 19 ans	10,5	10,2	13,1	11,9	10,7	10,2	11,2	10,6
20 à 24ans	10,9	11,4	10,2	10,0	6,6	8,1	8,3	9,3
25 à 29 ans	9,2	10,0	7,5	8,1	5,0	7,3	6,5	8,1
30 à 34 ans	7,3	8,0	5,9	6,7	4,3	6,0	5,4	6,6
35 à 39 ans	5,8	5,7	4,5	5,5	3,8	5,2	4,4	5,4
40 à 44 ans	5,4	5,3	3,5	4,2	3,0	4,2	3,7	4,4
45 à 49 ans	3,6	4,2	3,0	3,9	2,8	3,5	3,0	3,7
50 à 54 ans	3,4	3,9	3,0	3,5	2,8	2,9	3,0	3,2
55 à 59 ans	2,7	3,0	2,3	2,7	2,2	1,9	2,3	2,3
60 à 64 ans	2,0	2,3	2,1	2,2	1,9	2,2	2,0	2,2
65 à 69 ans	1,3	1,4	1,3	1,6	1,4	1,3	1,4	1,4
70 à 74 ans	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	1,2	1,3
75 à 79 ans	0,6	0,4	0,7	0,8	0,9	0,1	0,8	0,3
80 à 84 ans	0,2	0,5	0,4	0,5	0,7	0,6	0,5	0,6
85 et plus	0,2	0,4	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: ESPS -II, ANSD, Dakar, Sénégal.

Tableau 4.11: Principaux problèmes rencontrés par les élèves selon le milieu de résidence

	Manque de livres /Fournitures	Enseignement médiocre	Manque d'enseignants	Etablissement en mauvais état	Défaut de paiement cause cherté/retard	Autres problèmes
Dakar urbain	52,7	48,7	27,2	24,6	10,3	3,1
Autres centres urbains	47,9	37,5	31,4	37,4	6,7	5,2
rural	56,0	17,1	34,3	48,5	5,0	4,9
Total	53,3	29,3	32,0	40,3	6,6	4,6

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Ce présent chapitre a permis de dresser la photographie du secteur de l'éducation en 2010 sur la base d'une enquête menée auprès des ménages. Bien qu'il y ait encore des efforts à fournir pour l'atteinte des OMD, force est de constater que, d'une manière générale, le secteur de l'éducation a enregistré des performances réelles entre 2005 et 2010. Les effectifs des apprenants ont augmenté dans tous les sous secteurs, entraînant ainsi une augmentation du TBS. L'alphabétisation des adultes a aussi enregistré des résultats positifs aussi bien aux niveaux national, urbain et rural.

fixé à 60 ans au moment de l'enquête, la forte présence de personnes âgées à la tête des ménages pourrait aussi signifier l'importance des ménages dirigés par des personnes inactives.

Tableau 2.4 : Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le milieu de résidence

Groupe d'âge du CM	Dakar urbain	Autres villes	Rural	Ensemble
moins de 35 ans	11,6	10,4	11,6	11,3
entre 35 et 60 ans	63,7	60,4	62,3	62,3
Supérieur à 60 ans	24,7	29,2	26,1	26,3
Ensemble	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.2.3. Situation matrimoniale des chefs de ménage

Les résultats de l'enquête montrent que la majeure partie des chefs de ménage sont des mariés (82,1 % dont 52,3% marié monogame et 29,8 % marié polygame). Les célibataires, les veufs (ves) et les divorcés représentent respectivement 3,5%, 11,9% et 2,5%.

Quel que soit le milieu de résidence, les chefs de ménages mariés sont majoritaires. Dakar enregistre la proportion de chefs de ménage marié la plus faible avec 75% (dont 51,8% mariés monogames et 23,2% mariés polygames) suivi des autres villes 75,2% (dont 48,9% mariés monogames et 26,4 % mariés polygames). La plus grande proportion de chefs de ménage marié est enregistré en milieu rural avec un taux de 89,1% (54% mariés monogames et 35,1% marié polygame), soit environ 9 chefs de ménage sur dix. Les données mettent en évidence quelques différences selon le milieu de résidence. Si la proportion de mariés monogames à la tête d'un ménage est stable d'un milieu à l'autre (52,3% en moyenne), le poids des polygames est plus important en milieu rural (35,1% contre 23,2% à Dakar et 26,4% dans les autres régions) alors que l'état de veuvage, de célibat et de divorce sont plus fréquents en ville qu'en milieu rural. Les normes urbaines d'une part et les traditions et coutumes d'autre part pourraient influencer le statut matrimonial des individus. Le mariage est plus répandu chez les chefs de ménages en milieu rural qu'en milieu urbain où le célibat et les autres statuts matrimoniaux prévalent. Concernant les unions consensuelles (Concubinage/Union libre), on constate qu'elles restent négligeables au Sénégal.

Tableau 2.5 : Répartition des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence.

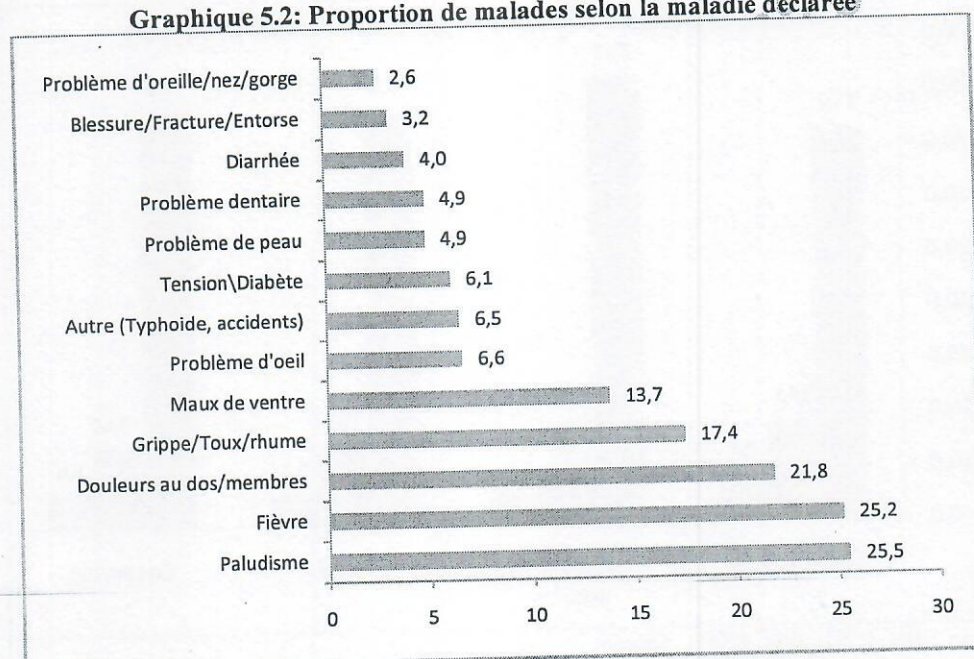
Situation matrimoniale	Dakar urbain	Autres villes	Rural	Ensemble
Marié(e) monogame	51,8	48,9	54,0	52,3
Marié(e) polygame	23,2	26,4	35,1	29,8
Célibataire	5,5	4,1	2,1	3,5
Veuf(ve)	15,3	16,7	8,0	11,9
Divorcé(e)	4,1	4,0	0,8	2,5
Concubinage/Union libre	0,1	0,0	0,0	0,1
Ensemble	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

couramment citées. En 2006, parmi les personnes ayant déclaré un problème de santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête, près de la moitié (45,9%) avait déclaré avoir eu le paludisme ou la fièvre. En 2011, cette proportion s'élève à 40,4%. Cette baisse s'expliquerait par des stratégies de lutte contre les affections palustres à efficacité prouvée. Pour illustration, l'année 2011 a coïncidé avec le début de la mise en œuvre du 4^{ème} plan stratégique de lutte contre le paludisme au Sénégal. Quoi qu'il en soit, le paludisme reste un problème de santé publique, l'une des principales causes de décès chez les enfants. Il n'épargne pas les femmes enceintes qui courent plus de risques de le contracter, d'être anémiées, d'accoucher prématurément ou même de perdre leur vie. Le paludisme étant aussi responsable d'un fort taux d'absentéisme scolaire et au travail, sa prise en charge par les autorités est donc une priorité.

En plus du paludisme et de la fièvre, des proportions importantes de malades déclarent des douleurs au dos ou aux membres (21,8%), une grippe/toux/rhume (17,4%) et des maux de ventre (13,7%). Les autres problèmes de santé déclarés touchent des proportions plus faibles.

Graphique 5.2: Proportion de malades selon la maladie déclarée



Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

L'impact des problèmes de santé sur la productivité du travail, sur la pauvreté en particulier, et sur le développement humain en général, est une donnée importante dans la mesure de la performance d'une économie. En effet, les absences au travail pour cause de maladies peuvent être plus ou moins longues et affecter sérieusement la production et les revenus des ménages. D'une manière générale, la maladie peut contribuer à appauvrir le ménage par l'amputation de ses revenus (journée sans travail donc sans gain) mais aussi de son patrimoine (vente de biens par nécessité pour soigner un malade) ou s'opposer au développement humain.

Selon cette enquête, sur cent malades, moins du tiers seulement n'a pas observé de repos nécessitant une absence au lieu de travail ou à l'école.

Une faible proportion, près de 7%, a eu une maladie ou une blessure qui a nécessité un repos médical au-delà de 14 jours d'immobilisation. Les absences d'une telle durée sont plus

Tableau : 2.8 Répartition des ménages selon la taille et le milieu de résidence

Taille ménage	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
1-4	31,9	18,5	12,6	19,3
5-9	43,7	45,6	41,5	43,0
10-14	14,5	22,2	27,9	22,9
15-19	6,6	9,1	10,9	9,3
20-29	3,0	4,0	6,1	4,8
30 et plus	0,3	0,6	1,0	0,7
Ensemble	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.3.Situation des enfants

L'enquête révèle qu'au Sénégal, 12,6 % des enfants ne vivent avec aucun parent biologique et que 61,4% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents biologiques. La proportion des enfants vivant avec leur mère mais pas avec leur père est beaucoup plus élevée que celle vivant avec leur père mais pas avec leur mère (23,2% contre 2,8%).

La proportion des enfants vivant avec leurs parents biologiques diminue régulièrement avec l'âge de l'enfant. D'un maximum de 67,0 % à 0-4 ans, elle passe de 63,6 % à 5-9 ans ensuite à 58,9% à 10-14 ans et atteint 47,6% à 15-17 ans. L'enquête montre par ailleurs que la proportion d'enfants de moins de 18 ans orphelins de père et/ou de mère est de 2,3 % dans l'ensemble. Moins d'un enfant sur cent (0,4 %) a perdu ses deux parents et 1,8 % l'un des deux. Du fait de l'accroissement du risque de décès des parents lié à l'âge, la proportion d'orphelins de père et/ou de mère augmente de façon importante avec l'âge de l'enfant.

Tableau 2.9 : Situation des enfants selon l'état de survie des parents

Age enfant	Vit avec les deux parents	Vit avec la mère mais pas avec le père		Vit avec le père mais pas avec la mère		Ne vit avec aucun des deux parents			Total	Avec aucun parent biologique	Avec un ou les deux parents décédés
		Père en vie	Père décédé	Mère en vie	Mère décédée	Les deux sont vivants	Les deux décédés	Un des deux décédés			
0-4 ans	67,0	25,7	0,9	1,0	0,2	4,7	0,1	0,5	100,0	5,2	0,5
5-9 ans	63,6	19,0	2,7	2,0	0,7	10,3	0,2	1,5	100,0	12,0	1,7
10-14 ans	58,9	15,4	5,2	3,0	1,3	13,0	0,6	2,7	100,0	16,3	3,3
15-17 ans	47,6	14,2	8,9	3,0	1,6	18,9	1,4	4,4	100,0	24,7	5,8
Ensemble	61,4	19,6	3,6	2,0	0,8	10,3	0,4	1,8	100,0	12,6	2,3

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

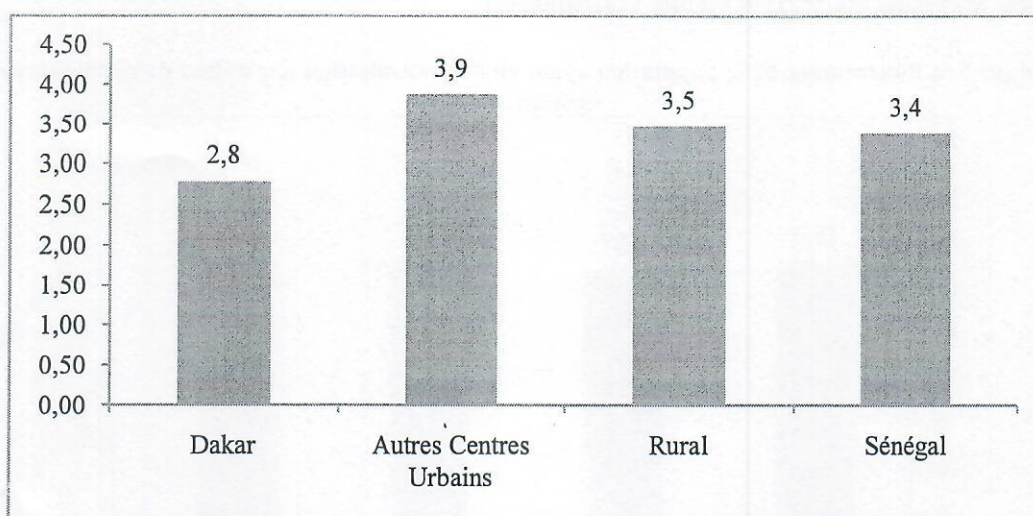
2.4.Caractéristiques du logement

2.4.1. Type de logement

Au Sénégal, environ de six ménages sur dix (62,3%) logent dans une maison basse. Au total, 20,6% des ménages logent dans des cases et 1,6% dans des baraques. Les maisons à étage et les appartements abritent respectivement 11,9% et 3,6% des ménages.

Selon le milieu de résidence, la région de Dakar présente une situation particulière. Environ 52,7% des ménages occupent des maisons basses, 35,1% sont logés dans des maisons à étages et 9,3% occupent un appartement dans un immeuble. Seule une faible partie des ménages loge dans des baraques (1,3%).

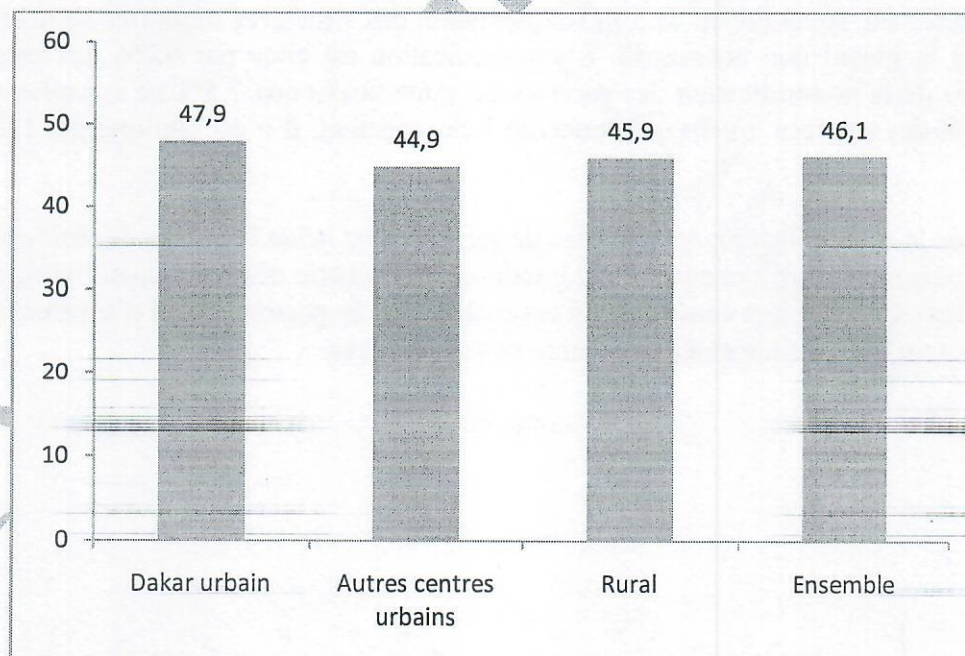
Graphique 5.4 : Pourcentage d'individus vivant avec un handicap selon le milieu de résidence



Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Il ressort des résultats de l'ESPS-II que la proportion d'individus dont le handicap empêche d'avoir une activité soutenue ou de suivre une scolarité normale s'élève à 46,1%. Cette proportion est un peu plus élevée à Dakar (47,9%) que dans les autres urbains (44,9%) et en milieu rural (45,9%).

Graphique 5.5 : Pourcentage d'individus dont le handicap empêche d'avoir une activité soutenue ou de suivre une scolarité normale selon le milieu de résidence au Sénégal



Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal

5.2.Consultations médicales

Les résultats montrent le faible recours aux consultations par la population totale : durant la période d'observation, 85% n'ont pas consulté un personnel de santé. Le taux de fréquentation des structures sanitaires et des tradi-praticiens par des personnes malades ou non varie peu

2.4.3. Nombre de pièces occupées et indice de peuplement

L'information sur le nombre de pièces à usage d'habitation est une mesure indirecte du niveau de peuplement du ménage qui peut traduire, d'une certaine manière, les conditions de vie et le niveau socioéconomique du ménage. Par exemple, un nombre réduit de pièces peut poser des problèmes de promiscuité et de manque d'hygiène, souvent néfastes au développement physique et mental des enfants. Le nombre de pièces du logement peut dépendre, à la fois, de la taille du ménage et du standing de vie des occupants. En particulier, en milieu urbain où la promiscuité est un phénomène assez répandu, la plupart des ménages disposent d'un nombre limité de pièces dans leur logement.

Plus de deux ménages sur cinq (43,1% des ménages) vivent dans un logement disposant d'au plus trois pièces et environ 2 ménages sur cinq (39,9%) occupent des logements de 4 à 6 pièces. Les ménages disposant de 7 à 9 pièces représentent 12,3% tandis que ceux disposant de 10 pièces ou plus sont à 4,6 %. Les logements disposant d'au plus trois pièces sont plus fréquents à Dakar (56,2%) et dans les autres villes (42%) qu'en milieu rural (36%) où les problèmes d'espace et de qualité du logement (matériau utilisé) se posent avec moins d'acuité.

Au niveau national, le nombre moyen de pièces occupé dans un logement est estimé à 4 pièces (contre 4 pièces selon ESPS-I de 2005). Cette moyenne est légèrement plus faible à Dakar (4 pièces) que dans les autres villes 4 pièces et en milieu rural (5 pièces). Cette légère variation selon la strate semble refléter l'effet de l'urbanisation et ses contraintes sur l'espace vital des ménages. En effet, à Dakar où l'espace est plus rare, la taille moyenne des ménages est aussi plus faible; en milieu rural où l'espace est plus accessible, le nombre moyen de personnes par ménage est aussi plus élevé ; ces mêmes critères d'appréciation expliquent aussi la position intermédiaire des autres villes.

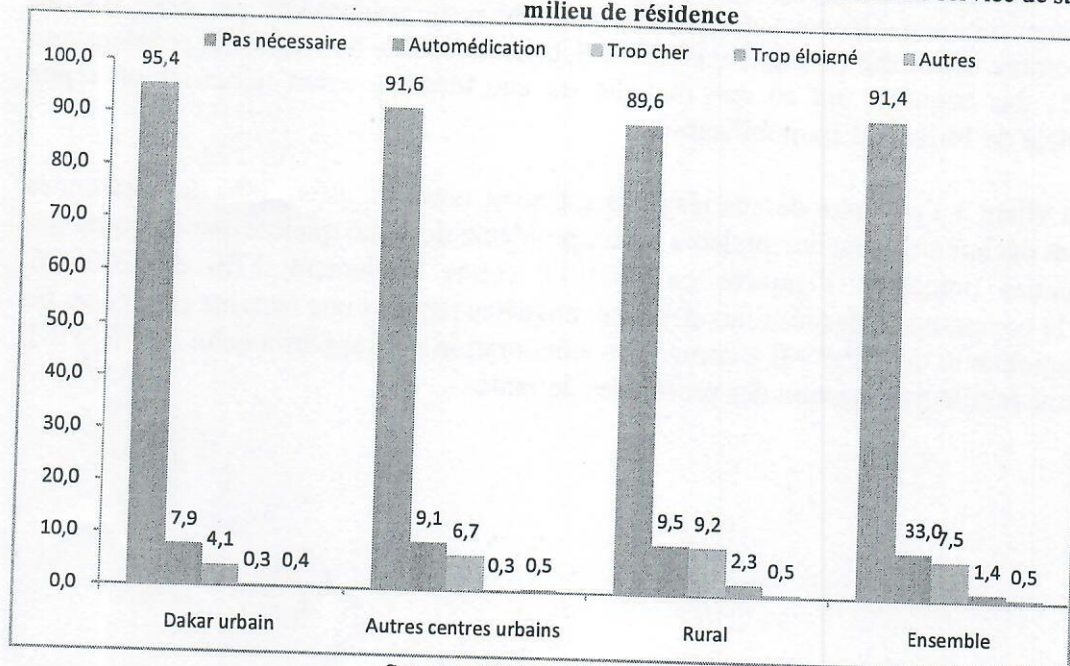
Tableau 2.12 : Répartition des ménages par nombre de pièces occupées selon le milieu de résidence

Nombre de pièces	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar	Autre Urbain	Rural	
1 - 3	56,2	42,0	36,0	43,1
4 - 6	31,0	43,1	43,7	39,9
7 - 9	10,1	11,3	14,1	12,3
10 et plus	2,6	3,7	6,2	4,6
Total	100	100	100	100

Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

L'indice de peuplement permet de distinguer les ménages sous-peuplés (le nombre de pièces est supérieur à la taille), les ménages normalement peuplés (le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2) et les ménages surpeuplés (le nombre de personnes par pièce est supérieur à 2). En 2010-2011, 9,3 % des ménages étaient sous-peuplés, 55,0 % normalement peuplés et 35,7 % surpeuplés. La proportion de ménages surpeuplés est plus élevée à Dakar urbain (37,7 %) que dans les autres milieux.

Graphique 5.7 : Pourcentage des individus par raison de la non utilisation de service de santé selon le milieu de résidence

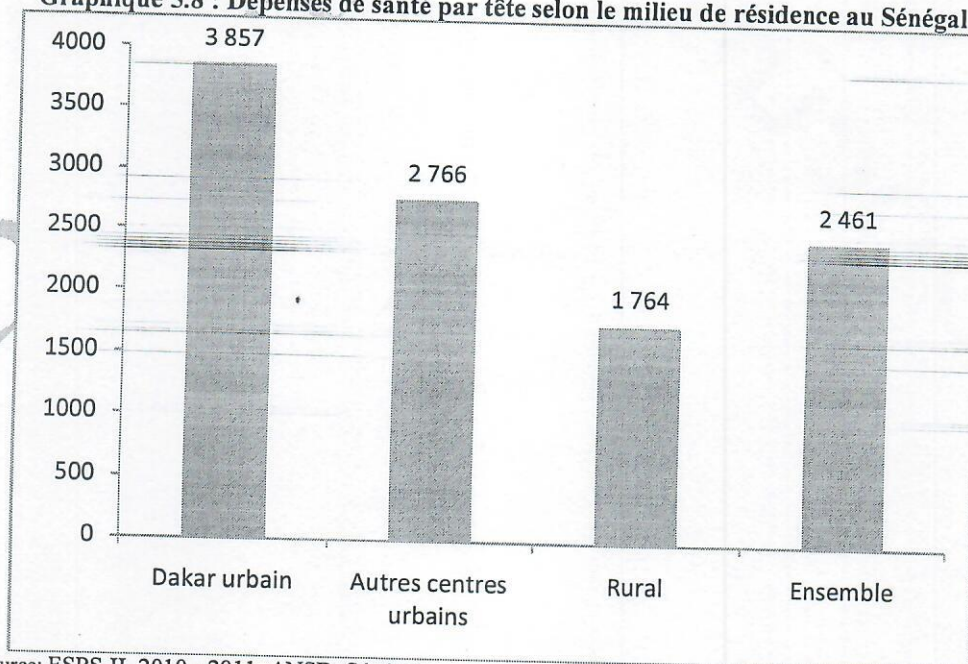


Source : ESPS-II, 2010 - 2011, ANSD, Sénégal

5.4. Dépenses de santé

En moyenne, les dépenses annuelles de santé s'élèvent à 2461 francs CFA par personne. La structure des dépenses de santé varie sensiblement selon le milieu de résidence indiquant ainsi que les habitudes en matière de prise en charge des questions de santé, diffèrent entre les citadins et les ruraux. Ces derniers, moins nantis, dépensent moins pour leur santé : 1 764 francs CFA par individu contre 2 766 francs CFA par citadins des autres villes et 3 857 francs CFA par citadins habitant le milieu urbain dakarois, par an.

Graphique 5.8 : Dépenses de santé par tête selon le milieu de résidence au Sénégal



Source: ESPS-II, 2010 - 2011, ANSD, Sénégal

dans divers récipients et sa conservation, ne garantissent pas toujours sa bonne qualité. La source d'eau utilisée est considérée ici comme un indicateur de la qualité de l'eau potable.

La source à laquelle s'alimente la plupart des ménages sénégalais, quel que soit le milieu de résidence, est le robinet (71,0 % pour l'ensemble, 95,5 % pour les ménages urbains dakarois, 79,1% pour les ménages des autres centres urbains et 53,6 % pour les ménages ruraux). L'eau de robinet intérieur vient en tête avec 50,2% pour l'ensemble des ménages (80,2 % pour la zone urbaine de Dakar, 66,9% pour les autres centres urbains et 26,3% pour le milieu rural). Ce taux d'accès des ménages à l'eau courante, estimé à 67% en 2005 selon l'ESPS-I, semble indiquer une amélioration notable dans la qualité de la principale source d'eau utilisée. Si on considère les forages auxquels ont recours 3% des ménages, comme source protégée, près d'un ménage sur cinq (19,5%) utilise des sources non protégées (puits non protégés, service de camion d'eau, vendeur d'eau, source/cour d'eau).

L'accès à l'eau potable est loin d'être égalitaire au Sénégal. En milieu rural, les puits non protégés (28,1%) sont la deuxième source d'approvisionnement en eau, après l'eau de robinet (intérieur, public ou du voisin). A Dakar, 3,9% des ménages utilisent une source d'eau non protégée et 90% d'entre eux ont recours aux vendeurs d'eau. Cette proportion de défavorisés atteint 10% dans les autres villes.

Tableau 2.15 : Répartition des ménages par source d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence

Source d'approvisionnement en eau	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autres centres urbain	Rural	
robinet intérieur	80,2	66,9	26,3	50,2
robinet public	7,0	8,0	22,2	14,9
robinet du voisin	8,3	4,3	5,2	5,9
puits protégé	0,6	10,7	7,8	6,3
puits non protégé	0,0	7,1	28,1	15,6
forage motorisé	0,0	0,1	4,0	2,0
forage à pompe manuel	0,0	0,1	2,2	1,1
service de camion citerne	0,0	0,0	0,2	0,1
eau minérale / filtrée	0,0	0,1	0,0	0,0
vendeur d'eau	3,5	2,0	2,2	2,5
source / cour d'eau	0,1	0,1	1,4	0,7
autre	0,3	0,7	0,5	0,5
Total	100	100	100	100

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

2.4.6. Type de toilette

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'hygiène des toilettes utilisées par les membres du ménage. L'information collectée sert à identifier dans les ménages, l'utilisation d'installations sanitaires qui ne remplissent pas les conditions minimales d'hygiène nécessaire à la bonne santé. Au Sénégal, l'égout, les chasses d'eau et les latrines couvertes sont les types de toilettes qui sont considérés comme répondant aux critères d'un niveau d'assainissement acceptable. L'enquête montre que les niveaux d'accès à de bonnes conditions d'assainissement restent encore faibles. Environ 16,2% des ménages ne disposent même pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins dans la nature (13,0%), chez le voisin (3,2 %) ou dans des édifices publics. Environ un ménage sur dix est branché à l'égout (15,2%), 37,0% utilisent principalement des chasses d'eau avec fosse septique et 10,8% disposent de latrines couvertes.

Les conditions sont plus favorables à Dakar où la plupart des ménages jouit de conditions d'hygiène satisfaisantes. La quasi-totalité (96,8%) des ménages urbains dakarois a une chasse

Au regard des résultats de cette enquête, il apparaît que le taux de morbidité reste encore assez élevé au niveau national. On constate que la morbidité reste prédominée par celle liée au paludisme comme cela a été constaté avec l'ESPS-I. Les résultats de l'ESPS-II révèlent que moins de 7% des enquêtés ont eu une maladie ou une blessure ayant nécessité un repos médical au-delà de 14 jours d'immobilisation.

Mais un fait allant à l'encontre de ces résultats est aussi noté. En effet, 28% des personnes enquêtées ont déclaré avoir eu une maladie ou un problème de santé quelconque au cours des quatre semaines précédant l'enquête en 2010/11 contre seulement 17% en 2005/06. Cependant, la comparaison des résultats des deux enquêtes requiert une certaine prudence. En effet, le questionnaire de l'ESPS-II a connu une amélioration par rapport à celui de l'ESPS-I, permettant une meilleure détection des problèmes de santé.

Document de travail

Chapitre 3: PAUVRETE

Cheikh T. NDIAYE, Samba NDIAYE & Momath CISSE

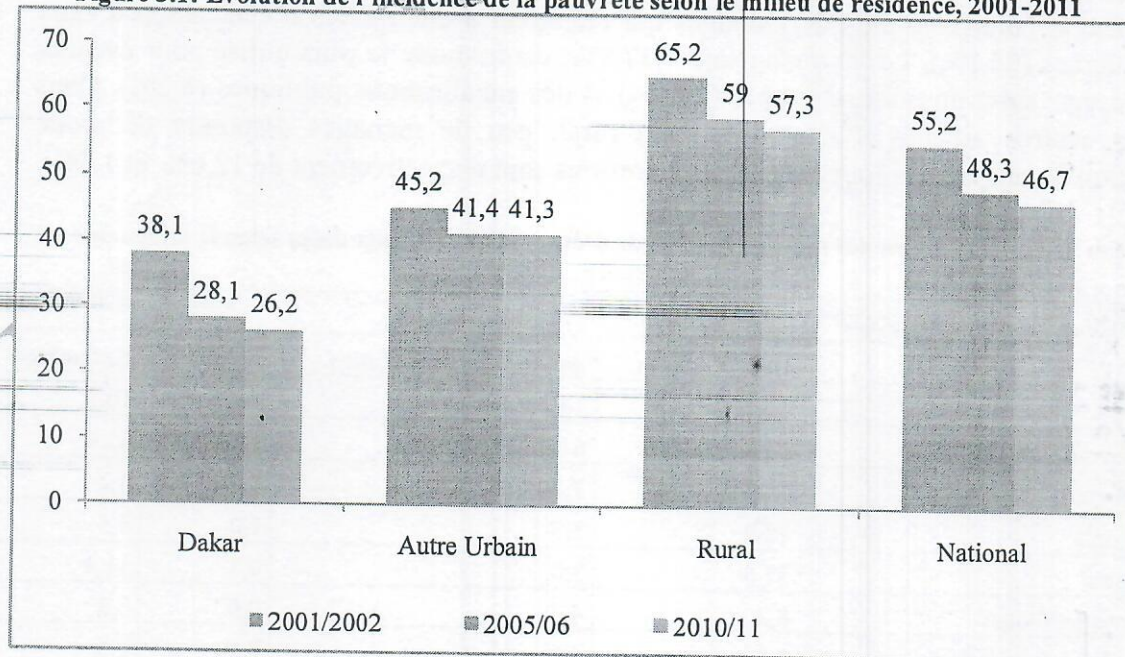
Depuis plus d'une décennie, les gouvernements africains mènent avec l'appui des institutions internationales une lutte contre la pauvreté. Pour actualiser les données, l'ANSD a mené une enquête de suivi de la pauvreté en 2010-2011 et c'est la deuxième après celle de 2005-06. Le présent chapitre donne une description des indicateurs de pauvreté aux niveaux national et régional. Il aborde aussi la variabilité des indicateurs selon certaines caractéristiques tels que le sexe du chef de ménage, son statut matrimonial, son âge et son niveau d'instruction.

3.1. Tendances de la pauvreté de 2001-à 2011

Le graphique 3.1 donne la tendance des indicateurs de pauvreté depuis 2001. L'incidence de la pauvreté est estimée à 46,7% en 2010-2011. Ce taux était de 48,3 en 2005-2006 et à 55,2 en 2001-2002. Les estimations révèlent des disparités de niveaux de pauvreté selon la strate. En effet, la pauvreté est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,3% contre 41,3% dans les autres zones urbaines et 26,2% à Dakar. Par contre pour l'écart et la sévérité de la pauvreté, on constate qu'ils sont stationnaires au niveau national entre 2005- 06 et 2010-11.

Au regard des statistiques sur la pauvreté selon la strate, il est raisonnable de penser que les ruraux qui ont moins accès aux infrastructures de production, équipements, services sociaux de base et structures de financement ont un niveau de bien être moindre que celui des citoyens. De même, on sait que la fonction d'impulsion économique des centres urbains est associée à leur degré d'urbanisation et d'inégal développement (banques, entreprises, informations sur les différents marchés) ce qui peut contribuer à différencier les citoyens eux-mêmes, face aux opportunités de revenus.

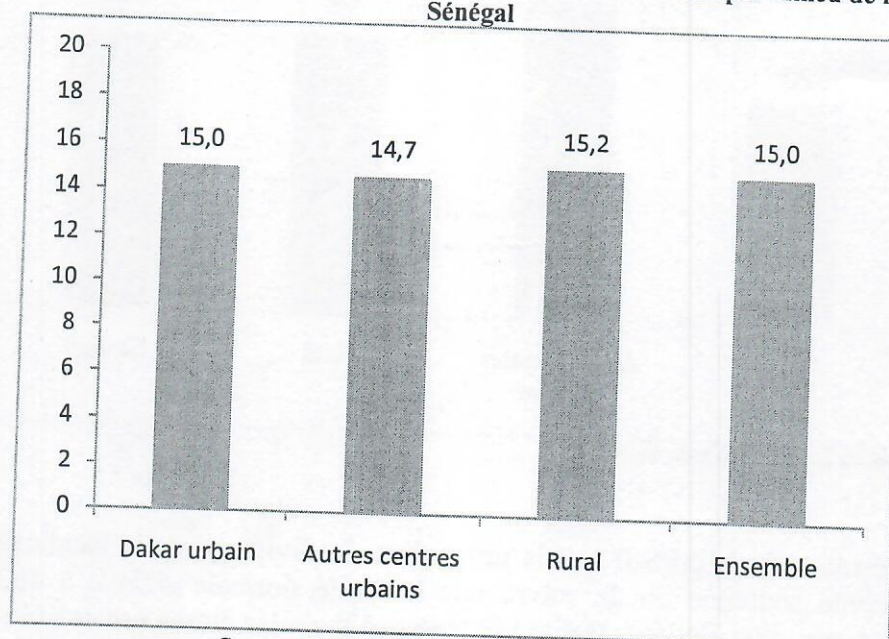
Figure 3.1: Évolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence, 2001-2011



Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

selon le milieu de résidence. Il est un peu plus élevé en milieu rural (15,2%) qu'à Dakar (15,0%) et dans les autres centres urbains (14,7%). Signalons en ce qui concerne les malades, environ une personne sur deux a eu une consultation.

Graphique 5.6: Pourcentage de la population ayant eu une consultation par milieu de résidence au Sénégal



Source : ESPS-II, 2010 - 2011, ANSD, Sénégal

5.3. Raisons de non utilisation des services de santé

Pour 9 enquêtés sur 10, la raison de non fréquentation des structures sanitaires se justifie par le fait qu'ils la jugent non nécessaire. L'automédication est citée par 9,0% des personnes comme cause de la non-utilisation des services de santé tandis que 7,5% ne consultent pas à cause du coût des services. En ce qui concerne l'éloignement, il n'est cité que par 1,4% des personnes.

Les raisons de la non-utilisation des services de santé varient selon le milieu de résidence. Les ruraux sont plus nombreux à évoquer l'automédication, la cherté des services et l'éloignement que les citadins. Ces derniers comptent, en revanche, plus de personnes qui n'utilisent pas les services parce qu'elles les considèrent comme pas nécessaires.

3.3. Pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Environ 34,7% des personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes sont en situation de pauvreté contre 50,6% chez les personnes qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes. Comme cela avait déjà été observé en 2001/02 par l'ESAM_II, les résultats montrent que la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes. Il semble donc que dans une certaine mesure, les ménages dirigés par des femmes soient mieux lotis que ceux dirigés par un homme, bien qu'il soit pas exclue qu'une partie des ménages avec un chef féminin soient dans une situation de forte dénuement. A Dakar, on constate que le risque de vivre dans un ménage pauvre ne varie pas significativement selon le sexe (26,6% si le est un homme contre 25,2% s'il est une femme). Par contre, il est à 59,9% en milieu rural si le chef de ménage est un homme contre 42,0% s'il est une femme.

Tableau 3.2: Mesures de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

Sexe	Incidence de pauvreté	Ecart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Contribution	Effectif des pauvres
Dakar					
Masculin	26,6	6,6	2,6	64,6	533 698
Féminin	25,2	4,3	1,3	35,4	292 210
Total	26,1	5,8	2,1	13,0	825 908
Autre Villes					
Masculin	43,5	14,2	6,5	68,5	773 368
Féminin	37,0	11,2	4,8	31,5	356 386
Total	41,2	13,1	5,9	17,7	1 129 754
Rural					
Masculin	59,9	20,1	9,5	88,6	3 911 147
Féminin	42,0	10,9	4,2	11,4	500 924
Total	57,1	18,6	8,7	69,3	4 412 071
Ensemble					
Masculin	50,6	16,4	7,6	81,9	5 218 213
Féminin	34,7	8,7	3,3	18,1	1 149 520
Total	46,7	14,5	6,6		6 367 733

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

3.4. Pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage

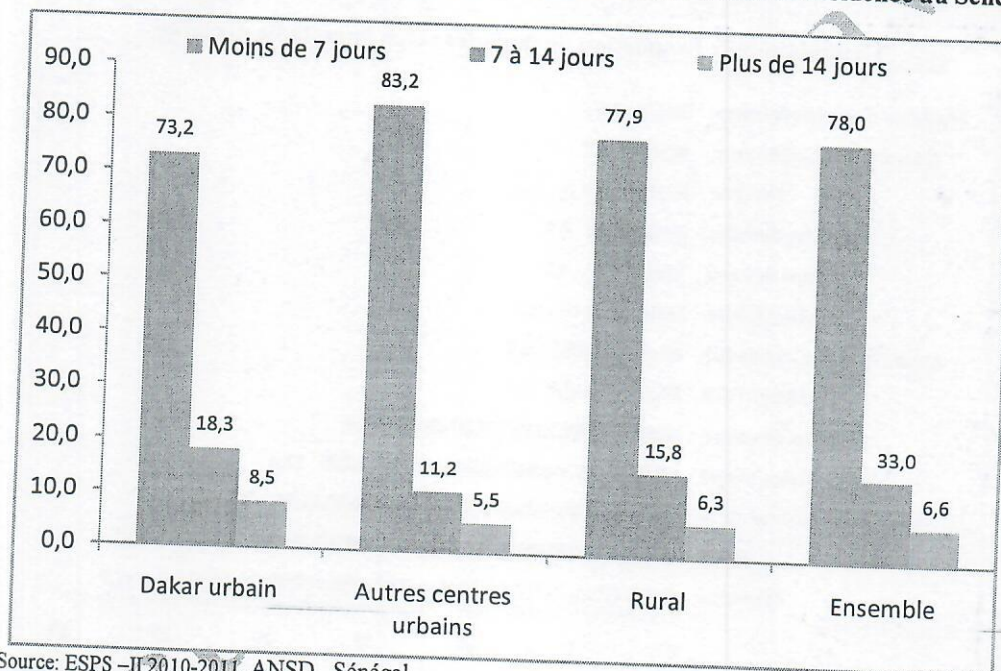
Cette enquête montre qu'au niveau national, la pauvreté varie selon l'état matrimonial du chef de ménage. On constate que 36,3% des personnes vivant dans les ménages dirigés par des célibataires sont pauvres contre 46,7% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des mariés monogames et 50,1% chez les mariés polygames. Le taux de pauvreté des personnes ayant un chef de ménage célibataire est à 16,4% à Dakar, 39,0% dans les autres villes et à 49,4% en milieu rural. A Dakar, la pauvreté touche plus les personnes vivant dans les ménages dont le chef est veuf (31,2 %). Dans ce milieu de résidence, les divorcés (10,5%) affichent une incidence moins élevée. Concernant les autres villes, à l'exception des personnes vivant dans des ménages dirigés par des divorcés qui se présentent avec un taux de pauvreté de 55,7%, il n'y a pas d'écart important selon la situation matrimoniale. Ce taux est à

fréquentes à Dakar (8,5%) et en milieu rural (6,3%) que dans les autres centres urbains (5,5%).

Les immobilisations assez longues entre 7 et 14 jours, pour raisons de maladie, sont plus observées à Dakar (18,3% des malades) et en milieu rural (15,8%) comparativement aux autres centres urbains (11,2%).

Ces comportements différents, eu égard à la durée d'immobilisation pour des raisons de santé, pourraient s'expliquer par la différence du niveau d'activités et des contraintes professionnelles entre milieux. En effet, si le niveau élevé du sous emploi en milieu rural agricole et la nature du travail (indépendant pour la plupart) favorisent le repos, à Dakar l'intensité des activités génératrices des revenus nécessaires pour faire face aux dépenses quotidiennes d'une part et la plus grande dépendance à un salaire d'autre part, pousseraient plutôt les malades ou blessés à vite retourner au travail.

Graphique 5.3: Durée d'immobilisation pour maladie selon le milieu de résidence au Sénégal,



Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal

Parmi les personnes enquêtées, 3,4% vivent avec un handicap. A Dakar, près de 3 individus enquêtés sur 10 (2,8%) vivent avec un handicap contre 3,9% dans les autres centres urbains et 3,5% en milieu rural.

Tableau 3.4: Mesures de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Incidence de pauvreté	Ecart de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Contribution	Effectif des pauvres
Dakar					
< de 35 ans	12,9	3,7	1,6	3,4	26 670
35-59 ans	23,3	5,7	2,6	44,8	348 744
60 ans et +	29,7	5,7	1,6	51,8	403 533
Total	25,4	5,6	2,1		778 947
Autres villes					
< de 35 ans	40,0	14,8	7,5	6,7	74 897
35-59 ans	38,1	12,1	5,3	49,8	554 269
60 ans et +	45,9	14,1	6,3	43,4	483 280
Total	41,3	13,1	5,8		1 112 446
Rural					
< de 35 ans	51,1	14,8	6,4	8,2	356 480
35-59 ans	55,2	18,9	9,0	55,3	2 391 247
60 ans et +	62,4	19,3	8,7	36,5	1 576 490
Total	57,2	18,7	8,7		4 324 217
Ensemble					
< de 35 ans	45,9	14,0	6,0	2,9	186 730
35-59 ans	44,9	14,6	6,8	58,4	3 717 700
60 ans et +	49,9	14,5	6,2	38,7	2 463 303
Total	46,7	14,5	6,6		6 367 733

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Dakar, Sénégal

A l'exception des autres villes, le tableau 3.4 montre que l'âge du chef de ménage influe sur les conditions de vie des ménages mais avec des écarts de pauvreté relativement équivalents. Les jeunes chefs de ménages semblent être moins frappés par la précarité. Leur niveau de pauvreté varie entre 12,9% et 51,1% selon le milieu de résidence contre 29,7% et 62,4% pour les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus. C'est dire que le niveau de pauvreté augmente également selon le lieu de résidence.

Quelle que soit la strate, les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus apparaissent plus touchés par le phénomène de pauvreté : près de trois d'entre eux sur dix sont pauvres à Dakar (29,7%), plus de trois quart dans les autres centres urbains (45,9%) et plus de six sur dix en milieu rural (62,4%). Ces résultats soulèvent, entre autres problématiques, celle de la protection sociale après la vie active.

3.6. Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Le capital humain constitué progressivement à travers notamment l'instruction, la formation, la qualification professionnelle et l'information, est un facteur de réalisation et d'épanouissement social permettant à l'individu de tirer un meilleur profit des opportunités qu'offrent les différents marchés où se négocient le travail, les produits et services pouvant aider à la génération des revenus, sources de bien-être économique. De ce fait, certains profils plus favorables que d'autres aident à s'insérer plus facilement dans le tissu économique moderne contrairement à d'autres qui n'offrent que des perspectives limitées.

Chapitre 5: ETAT DE SANTE

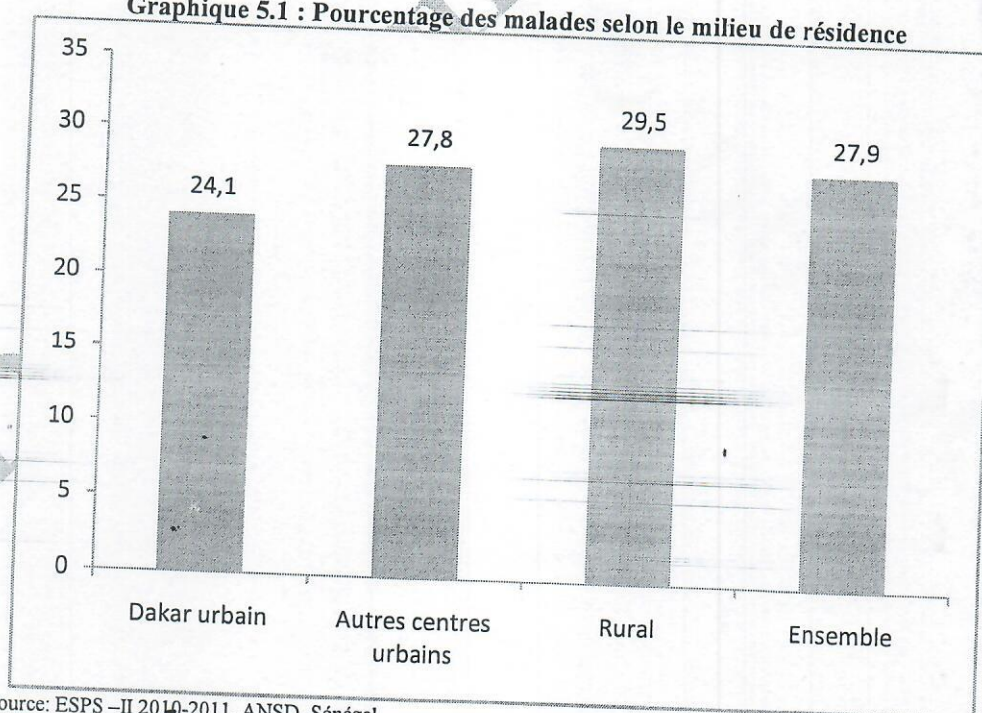
Atoumane FALL & Jean Pierre D.BAHOU

La deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) a aussi collecté des informations détaillées sur l'état de santé de la population. Ces informations sont relatives à la fréquence des maladies, à la fréquentation des structures sanitaires ainsi qu'aux problèmes que les patients rencontrent à l'occasion des visites médicales. L'intérêt de ce sujet dans cette enquête trouve son fondement dans la Constitution du pays. En effet, il est inscrit dans la charte fondamentale du pays que : « l'Etat et les Collectivités locales doivent veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ». Ce chapitre s'articule donc autour de cinq points : la morbidité, les consultations médicales, l'accessibilité aux services de santé, les difficultés rencontrées lors des visites et enfin les consultations prénatales.

5.1. Etat de santé de la population

L'état de morbidité de la population et les causes de morbidité sont des indicateurs de base de l'état de santé d'une population et, par ricochet, de l'état de pauvreté des ménages. L'enquête ESPS s'est intéressée aux personnes ayant eu une maladie ou une blessure. Près de 28 personnes enquêtées sur 100 (27,9%) ont déclaré avoir eu une maladie ou un problème de santé quelconque au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête en 2010/11 contre 17% en 2005/06 (graphique 5.1). La proportion de personnes malades ou blessées est plus élevée en milieu rural. En effet, elle est de 29,5% en milieu rural contre 24,1% à Dakar-urbain et 27,8% dans les autres centres urbains du pays. Ces chiffres n'incluent pas les malades mentaux et les handicapés.

Graphique 5.1 : Pourcentage des malades selon le milieu de résidence



Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Parmi les personnes ayant déclaré un problème de santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête, le paludisme (25,5%) et la fièvre (25,2%) sont les maladies les plus

l'éducation pour tous, en particulier en permettant la généralisation de l'enseignement primaire et l'éradication des déperditions scolaires en fin de cycle.

3.7. Pauvreté et occupation/secteur d'activité du chef de ménage

L'identification des secteurs d'activité (public ou privé, formel ou informel) et la compréhension des relations de travail au sein des catégories professionnelles peuvent aider à la définition des stratégies de réduction de la pauvreté. Les enquêtes ESAM et ESPS ont identifié principalement les secteurs suivants : le gouvernement dénommé ici administration et les sociétés parapubliques, les sociétés privées ou ONG, et les individus ou ménages travaillant pour compte propre (ceci comprend par exemple les agriculteurs).

Au niveau national, la pauvreté est plus répandue chez les ménages dirigés par des indépendants agricoles (59,8%) avec une contribution globale de 31,0%. Concernant les ménages dirigés par des personnes sans emplois, on constate que 45,6% sont pauvres et ce taux passe à 55,5% en milieu rural. Les sans emplois ont un taux de contribution assez élevé en milieu urbain, soit 44,1% à Dakar et 40,1% dans les autres villes. Les résultats obtenus selon secteur d'activité et le statut dans le travail montrent des taux de pauvreté plus élevés chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des agriculteurs, des travailleurs à leur propre compte ou tacherons, comparés aux salariés.

4.12. Dépenses d'éducation des ménages

Au lendemain de son indépendance, l'Etat du Sénégal assurait l'écrasante majorité des dépenses d'éducation. Avec la raréfaction des ressources, il s'est désengagé sur certaines dépenses. Ce faisant, les ménages sont obligés d'affecter une part de leurs charges aux dépenses d'éducation de leurs enfants.

A partir des données de l'enquête, on constate, pour une année scolaire, un ménage dépense en moyenne 113 058 F CFA dans l'éducation. Dans le détail, on constate que les dépenses d'éducation des ménages sont essentiellement constituées d'achats de livres qui représentent en termes monétaires 21 097 F CFA, soit 39,2% des dépenses totales. Les frais d'inscription représentent 18 034 F CFA, de scolarité 38 343 CFA, soit respectivement 22,1% et 14,8%.

L'importance de ces dépenses par rapport aux autres peut s'expliquer par le fait qu'elles soient la base pour l'accès à l'école mais aussi pour bénéficier d'une bonne formation.

En plus de ces dépenses, par ordre d'importance, 9,7% des dépenses scolaires concernent la nourriture, 4,6% le transport scolaire, 4,0% les dépenses en uniformes et les autres dépenses 3,6%. Les dépenses en répétition quant à elles (1,9%) pèsent très peu dans le budget d'éducation des ménages.

Tableau 4.10: Répartition de la dépense moyenne par année selon la nature

Rubriques	Montant Moyen	Part Moyenne
Inscription	18 034	22,1
Scolarité	38 343	14,8
Livres	21 097	39,2
Uniformes	3 265	4,0
Nourriture	14 466	9,7
Transport scolaire	12 526	4,6
Répétition	3 593	1,9
Autres dépenses d'éducation	1 734	3,6
Total	113 058	100,0

Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.13. Nature des problèmes rencontrés par les élèves

Interrogés sur les problèmes rencontrés à l'école, 16,1% des inscrits confirment avoir rencontré des difficultés. Quel que soit le milieu de résidence, le « **Manque de livres/Fournitures** », reste le problème le plus récurrent, soit 52,7% des personnes ayant rencontré un problème relatif à la scolarité de leurs enfants à Dakar. Cette proportion s'établit à 47,9% dans les autres centres urbains et 56,0% en milieu rural. Un problème afférant aux enseignants vient en seconde position. Si en milieu urbain la qualité de l'enseignant est remise en cause, en milieu rural, il est souvent mis en exergue le manque de personnels enseignants.

2015. Partant des résultats de 2011, il faudrait garantir une baisse annuelle moyenne de - 10,48% en vue de l'atteinte du premier objectif du millénaire pour le développement.

Document de travail

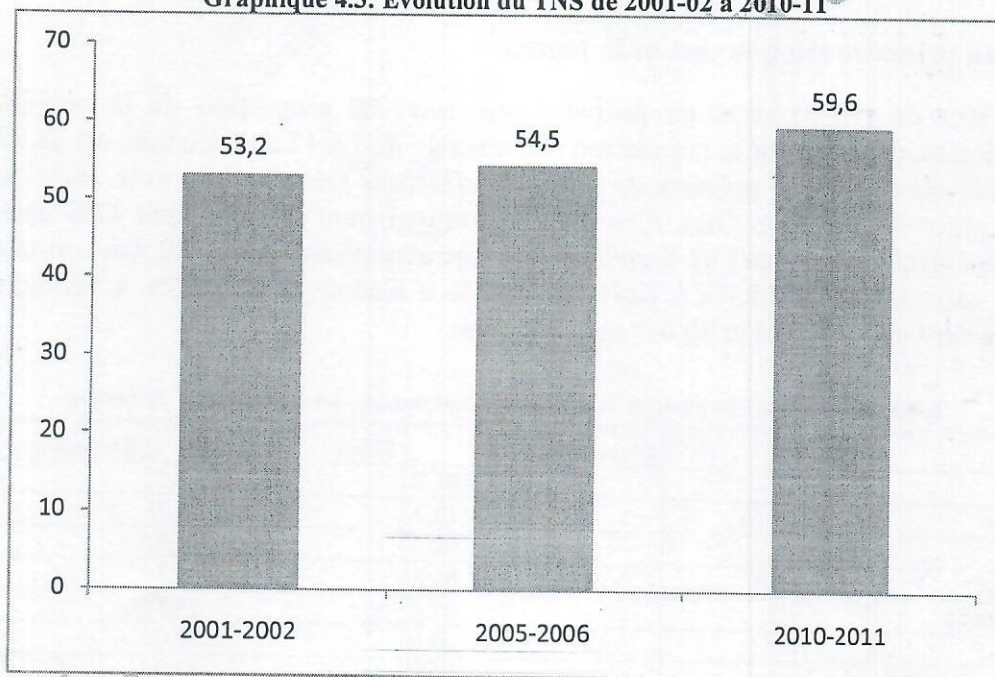
4.9. Tendances du Taux net de scolarisation au primaire de 2001-à 2011 (%)

En complément du TBS, il est généralement calculé le taux net de scolarisation (TNS). Pour un cycle donné, il permet d'établir le rapport entre la population ayant atteint l'âge légal du cycle, par exemple 7-12 ans pour le niveau primaire, effectivement inscrite dans le cycle et la population scolarisable d'âge identique. Il mesure le nombre d'élèves d'âge scolaire effectivement inscrits dans un cycle pour 100 élèves d'âge identique. C'est en quelque sorte la probabilité pour une population d'âge scolaire pour un cycle de s'inscrire dans ce cycle.

Pour la distinction entre TBS et TNS, notons que le TNS se réfère uniquement aux enfants de l'âge requis officiellement scolarisables dans un cycle donné. Par contre le TBS englobe les enfants de tous les groupes d'âge. Un taux net de scolarisation inférieur à 100 % permet de déterminer la proportion d'enfants d'âge scolaire non-inscrits dans un cycle.

Pour le primaire, on relève en 2011 au Sénégal que ce taux se situe à 59,6% selon l'ESPS-II. Il a été estimé à 54,5% par l'ESPS-I et à 53,2% par l'ESAM-II.

Graphique 4.3: Evolution du TNS de 2001-02 à 2010-11



Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

En le comparant avec le TBS, force est de constater qu'il existe un nombre non négligeable d'élèves du primaire (20,1%) qui sont dans le cycle et dont l'âge est soit inférieur à 7 ans ou supérieur à 12 ans.

4.10. TNS selon le cycle la région

Au regard du TNS global, il apparaît que 49,3% des Sénégalais en cours d'études sont effectivement dans la tranche d'âges de leur cycle d'enseignement. C'est au primaire que la situation est meilleure avec 59,6%. Au niveau du supérieur, seul 3,8% des sénégalais en âge de fréquenter des études supérieures y sont. La région de Ziguinchor (79,7%) est celle qui

4.2. Alphabétisation selon le sexe et le milieu de résidence

Au Sénégal, l'alphabétisation joue un rôle majeur dans le quotidien des individus et bénéficie durant des années de programmes spéciaux. Cependant, la présente enquête révèle qu'il reste encore des efforts à faire car seul un sénégalais sur deux (51,3%) de la population déclare savoir lire et écrire dans une langue et ce taux cache des disparités importantes selon le sexe. En effet, il est égal à 65,2% chez les hommes contre 39,9% chez les femmes. Il apparaît que dans tous les milieux de résidence les hommes sont plus alphabétisés que les femmes : 79,4% contre 58,4% à Dakar urbain, 75,4% contre 50,1% dans les autres centres urbains et 52,5% contre 26,7% dans le milieu rural.

Tableau 4.1: Taux Alphabétisation selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar urbain	79,4	58,4	68,4
Autres centres urbains	75,4	50,1	61,5
rural	52,5	26,7	37,9
Ensemble	65,2	39,9	51,3

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.3. Alphabétisation selon le sexe et la région

Une analyse selon les régions montre que les populations de Dakar (68,1%), Ziguinchor (64,0%), Saint louis (52,8%) et Thiès (51,4%) ont les meilleurs taux d'alphabétisation. En revanche, les régions de Matam (27,7%), Diourbel (34,8%), Kédougou (35,0%) et Tambacounda (35,1%) se signalent avec les taux les plus bas. Au niveau des hommes, les régions de Dakar (79,1%) et Ziguinchor (78,0%) se démarquent avec les taux d'alphabétisation les plus élevés tandis que les régions de Tambacounda (49,4%), Louga (49,4%) et Matam (40,0%) affichent les taux les plus bas. Chez les femmes, les taux les plus élevés sont obtenus par les régions de Dakar (58,1%) et Ziguinchor (51,1%) alors que les régions de Tambacounda (23,0%), Kédougou (21,0%) et Matam (18,4%) ont les taux les plus bas.

Les résultats montrent des disparités importantes selon le genre qui sont plus accentuées dans certaines régions où le taux des hommes fait plus du double que celui des femmes. C'est le cas des régions de Diourbel (54,7% contre 23,7%), Tambacounda (49,4% contre 23,0%), Kolda (58,9% contre 29,1), Matam (40,0% contre 18,4%), Kédougou (52,3% contre 21,0%) et Sédhiou (67,5% contre 29,0%) chez les hommes. Ces disparités au niveau des sexes sont aussi valables quand on procède à une comparaison entre les régions. En effet, au moment où Dakar et Ziguinchor comptent respectivement 68,1% et 64,0% de taux d'alphabétisation, les régions de Matam et Diourbel totalisent respectivement 27,7% et 34,8%.

Tableau 4.5: Taux brut de scolarisation global selon le sexe et la région

Région	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	67,2	61,4	64,3
Ziguinchor	88,9	85,5	87,3
Diourbel	34,3	25,5	29,1
Saint-Louis	56,5	57,7	57,1
Tambacounda	47,0	42,9	44,9
Kaolack	48,3	44,6	46,4
Thiès	55,9	51,1	53,4
Louga	30,2	30,3	30,3
Fatick	62,5	59,8	61,1
Kolda	56,9	47,2	51,9
Matam	38,9	45,0	42,1
Kaffrine	28,6	25,1	26,7
Kédougou	71,9	55,1	63,2
Sédhiou	69,5	55,5	62,7
Ensemble	56,1	50,0	52,9

Source: ESPS –II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

Dans les stratégies pour l'accès à l'éducation, les régions de Diourbel, Kaffrine et Matam devraient bénéficier d'une attention particulière, notamment chez les filles des deux premières régions citées (Diourbel et Kaffrine).

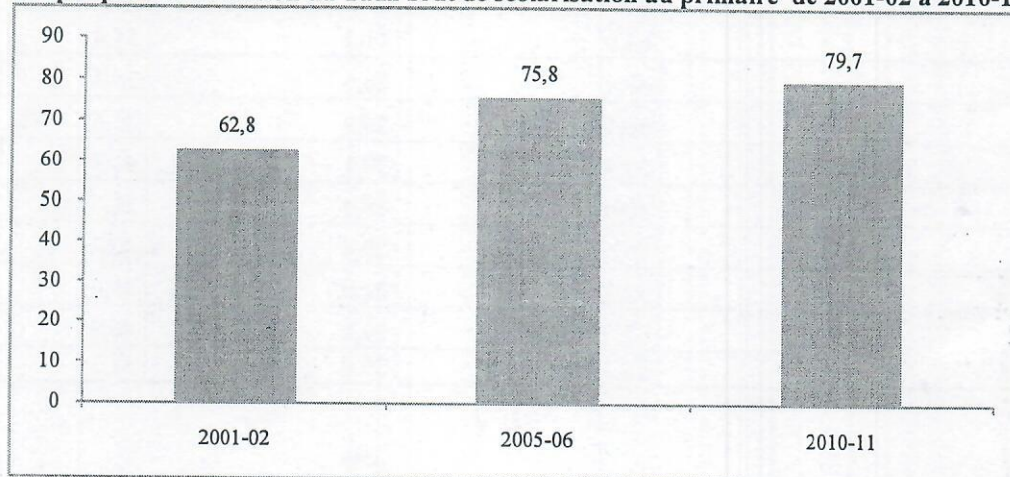
4.7. TBS préscolaire selon le sexe et la région

Comme l'Etat a accordé une place importante à l'éducation au préscolaire ces dernières années, il est important d'apprécier le niveau du taux de brut de scolarisation au préscolaire TBSP. Ce dernier est plus important chez les filles avec 8,8% au niveau national contre 7,7% pour les garçons (tableau 4.6). Ces taux sont plus importants dans la région de Ziguinchor avec 24,2% chez les filles et 20,6 chez les garçons. La région de Kaffrine a enregistré le taux le plus faible aussi bien chez les filles (1,3%) que chez les garçons (1,2%). D'une manière générale, on peut sans doute affirmer qu'il existe de très fortes disparités selon la région. Ziguinchor et Dakar disposent des meilleurs taux, avec respectivement 22,3% et 20,5%. Elles sont suivies par Fatick et Thiès avec respectivement 10,8% et 7%. Kolda et Matam se retrouvent respectivement avec des taux de 5,1 et 5,2%. Concernant les autres régions, elles ont des taux en deçà de 5% et Kaffrine et sa région mère (Kaolack) se retrouvent avec les plus faibles taux, soit respectivement 1,3 et 1,9%.

dans le cycle (entre 7 et 12 ans pour le primaire). Il mesure le nombre d'élèves inscrits dans un cycle pour 100 élèves d'âge scolaire.

Un regard de la série du taux brut de scolarisation au primaire depuis l'ESAM-II révèle qu'il est passé de 62,8% en 2001-02, à 75,8% en 2005-06 pour s'établir à 79,7% en 2010-11⁴ (graphique 4.2) Bien qu'il soit en hausse sur la période, les performances de la première moitié de temps sont meilleures que celles de la deuxième.

Graphique 4.2: Evolution du Taux brut de scolarisation au primaire de 2001-02 à 2010-11



Source: ESPS -II 2010-2011, ANSD, Sénégal.

4.6. TBS selon le cycle et la région

D'après le tableau 4.4, le taux brut de scolarisation selon le cycle on constate des écarts. En effet, au Sénégal le TBS est dominé par celui du primaire (79,7%) et c'est celui du supérieur qui apparaît comme le plus bas (7,5%). Si on considère les taux par rapport aux régions on voit qu'il diffère entre les régions et que c'est dans les régions de Ziguinchor 87,3% et Dakar 64,3% qu'on enregistre les meilleurs pourcentages d'accès à l'éducation et les plus faibles dans les régions de Kaffrine (26,7%) et Diourbel (29,1%).

⁴ L'EDS-MICS 2010-2011 évalue ce taux à 76,5%, ce qui témoigne de la qualité de l'estimation eu égard aux intervalles de confiance et aux fluctuations d'échantillonnage.